

• F O N D É E N 1 9 1 0 •

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 109

MONTREAL, LE MARDI 18 MAI 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Un brassage attendu

La Chambre des communes est en congé cette semaine, mais ce n'est pas pour permettre aux députés de se préparer à un dernier droit intense. Le menu législatif qui les attend, le 25 mai prochain, est dégarni et on prédit des vacances estivales hâtives. Ottawa n'attend en fait que le prochain remaniement ministériel pour reprendre son élan.

Les libéraux de Jean Chrétien arrivent à mandat et paraissent essouffés. Les députés cachent mal leur ennui ou leur frustration. Les ministres se tiraillent discrètement sur les orientations du gouvernement.

Après des mois de spéculations, on ne nie plus, en coulisses, qu'un remaniement ministériel aurait lieu à la fin de juin ou au début de juillet, question de secouer une certaine léthargie. Les prédictions varient, allant du changement cosmétique au bouleversement en profondeur. Certains espèrent ouvertement pouvoir lire dans le choix du premier ministre des indices sur ses intentions quant à son avenir politique personnel.

En fait, toutes les interprétations sont possibles. On pourrait déduire d'un remaniement majeur, affectant les plus gros canons du cabinet, que M. Chrétien veut calmer ses dauphins potentiels et indiquer qu'il sera à la barre de son parti pour les prochaines élections.



Manon Cornélius

Mais on peut aussi affirmer que, peu importe l'ampleur du changement, le but du premier ministre sera de réaffirmer son autorité sans qu'on puisse préjuger de ses projets d'avenir.

Le principal intéressé, lui, s'amuse. «Je suis très heureux de mon cabinet. Le gouvernement performe bien mais parfois nous voulons faire des changements», a dit avec un sourire le premier ministre Jean Chrétien, vendredi dernier.

Remaniement son cabinet ne sera pas tâche facile car certains, comme Paul Martin et Allan Rock, ne souhaitent pas changer de ministère. La course au leadership larvée n'y serait pas étrangère. D'autres, comme le ministre de l'Industrie John Manley, cachent mal leur désir d'obtenir une promotion.

Le premier ministre doit aussi tenir compte du besoin de sang neuf et des attentes de certains députés qui, malgré leur talent, réchauffent les banquettes arrière depuis trop longtemps à leur goût. M. Chrétien n'aime pas se défaire de ses plus loyaux supporters, mais il ne peut faire de place à de nouveaux visages sans écarter certains ministres. Les plus à risque seraient Diane Marleau, à la Coopération internationale, Fred Mifflin, aux Anciens Combattants, et Christine Stewart, à l'Environnement. Même le président du Conseil du trésor, Marcel Massé, fait l'objet de spéculations qui l'envoient à la chancellerie de Paris.

Il faut dire que le moment n'a jamais été aussi propice à un grand ménage. Jean Chrétien a en effet plusieurs postes à offrir à ceux qui accepteraient de se tasser. Le plus prestigieux est sans aucun doute celui de gouverneur général. L'Acadien Roméo LeBlanc a fait savoir au premier ministre qu'il voulait participer au Sommet de la Francophonie, à Moncton, mais souhaitait être relevé de ses fonctions avant 2000. Rien ne garantit que son successeur sera un politicien, mais plusieurs noms, plus ou moins sérieux, circulent, et le dernier en date est celui du ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy.

Au Sénat, cinq sièges sont actuellement vacants. Il manque un représentant à Terre-Neuve, au Québec, en Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nunavut. D'ici la fin de l'année, six autres postes se libéreront, quatre dans les Maritimes et deux en Ontario.

Le premier ministre doit aussi combler, dès cet été, les postes de présidents de la Société Radio-Canada et de la Société canadienne des postes. Les trois plus prestigieuses ambassades, soit Washington, Paris et Londres, seront bientôt sans direction.

Bref, il a le choix et doit agir car son gouvernement a besoin d'un coup de fouet. L'essoufflement est perceptible. Les projets de loi importants encore devant la Chambre se comptent sur les doigts d'une seule main et plusieurs avancent à pas de tortue. Le projet de loi sur les jeunes contrevenants, par exemple, n'a toujours pas franchi l'étape de la deuxième lecture, ce qui retarde d'autant son étude en comité. Or les vacances estivales approchent.

A ce rythme, prédisent les partis d'opposition, la Chambre pourrait prendre congé dès le 11 juin, deux semaines plus tôt que prévu. Ceci permettrait aussi au premier ministre de partir l'esprit en paix pour la courte tournée européenne qu'il fera avant le sommet du G8 à Bonn. Le remaniement aurait lieu à son retour, ce qui donnerait l'été aux ministres pour s'ajuster et contribuer à la préparation d'un discours du Trône, qu'on prédit pour l'automne.

L'idée d'un discours du Trône flotte dans l'air depuis des mois. En coulisses, on convient que le temps est venu de préciser les orientations fondamentales du gouvernement et de trancher le débat qui secoue les libéraux autour de l'utilisation des surplus budgétaires.

Un remaniement ne dissiperait pas entièrement le climat d'anticipation qui paralysait la capitale fédérale, mais il annoncerait que la récréation est terminée.

IDÉES

Chantal Hébert:
La chaise musicale,
page A 7



LE MONDE

Kosovo: l'OTAN
se rapproche un peu plus
du sol, page A 5

LES ACTUALITÉS

Brassard veut renforcer
le contrôle forestier,
page A 4



Raz-de-marée Barak en Israël

■ Nétanyahou reconnaît sa défaite

■ Satisfait, Arafat offre ses «meilleurs vœux» au vainqueur

AGENCE FRANCE-PRESSE ET LIBÉRATION

Jérusalem — Le dirigeant travailliste Ehud Barak a été élu hier premier ministre d'Israël avec une avance écrasante sur le chef de gouvernement sortant Benjamin Nétanyahou, qui a reconnu sans attendre sa défaite.

La victoire de M. Barak peut laisser espérer une relance rapide du processus de paix au Proche-Orient. Le président palestinien Yasser Arafat a félicité M. Barak, lui adressant «ses meilleurs vœux». Les sondages réalisés à la sortie

des urnes ont crédité M. Barak de 57 à 58,5 % des suffrages exprimés, tandis que M. Nétanyahou obtenait seulement de 41,5 à 43 %.

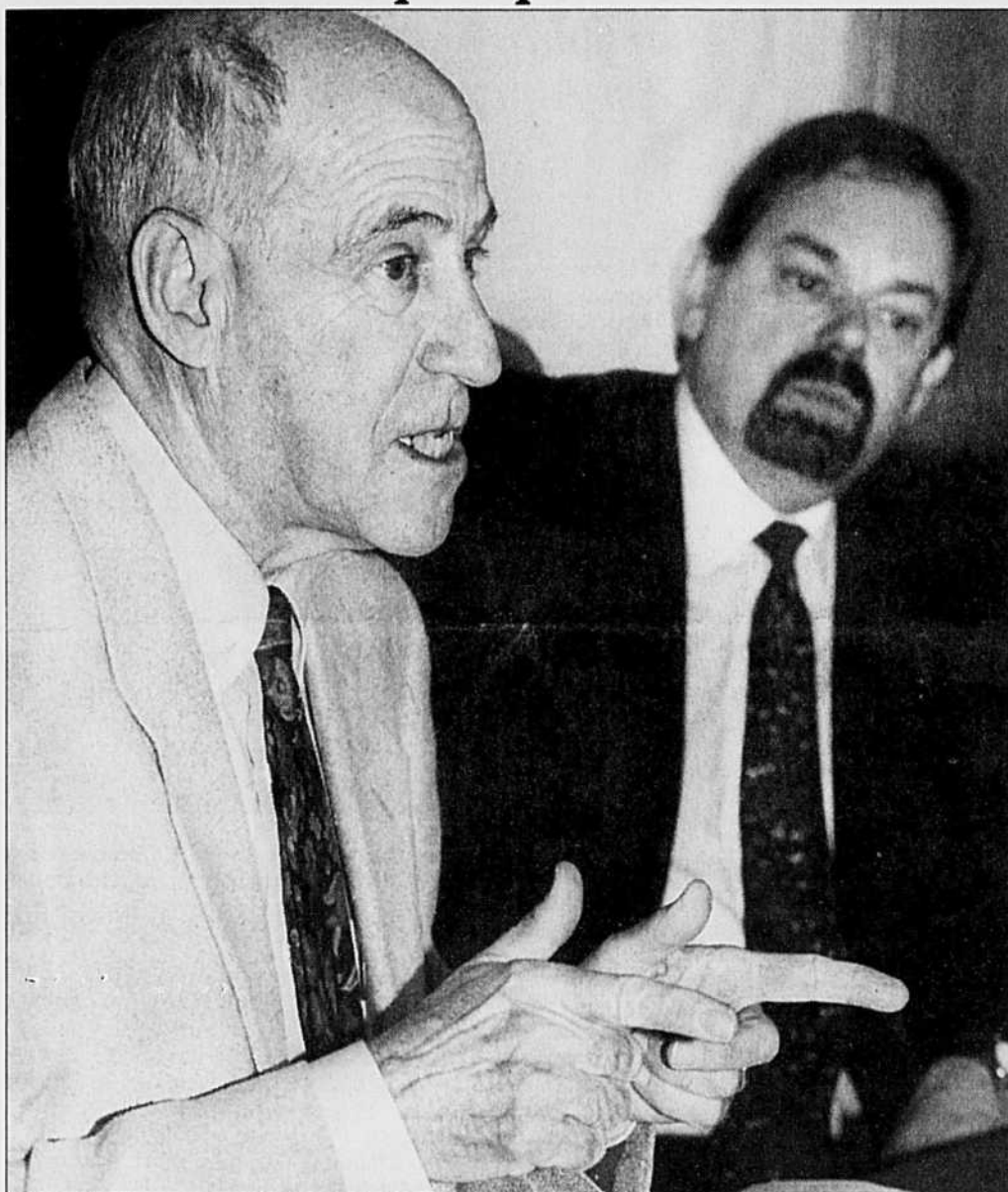
M. Nétanyahou, 49 ans, a immédiatement félicité M. Barak pour sa victoire et annoncé qu'il démissionnait de la direction de son parti de droite, le Likoud. Il a dit qu'il s'apprêtait à observer une «pause» dans la vie politique. Il reste cependant en fonction tant que M. Barak, un ancien chef d'état-major âgé de 57 ans, n'aura pas formé son gouvernement. Il dispose de 45 jours pour le faire. Selon les résul-

tats des législatives, qui ont également eu lieu hier, M. Barak ne devrait avoir aucun mal à former une majorité gouvernementale en s'alliant à divers partis de gauche et du centre. Son propre parti travailliste n'a cependant obtenu qu'une trentaine de sièges, selon les sondages réalisés à la

VOIR PAGE A 8: ISRAËL

■ Autres informations en page A 5

Weiner est prêt pour la bataille



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Gerry Weiner est prêt pour la bataille juridique. Accusé par l'opposition officielle de conflit d'intérêts et d'avoir omis de déclarer ses intérêts à titre de promoteur immobilier, le conseiller municipal Gerry Weiner a rejeté hier ces allégations. Invitant l'opposition à aller de l'avant dans la procédure de destitution, M. Weiner a clamé qu'il entend bien «contester avec vigueur». Nos informations en page A 3.

STAR WARS EPISODE 1: THE PHANTOM MENACE

La saga médiatique

Dans quelques heures, à minuit une, quand la première image du film crèvera les grands écrans de quelque 2900 salles à travers l'Amérique, l'événement le plus important de la galaxie aura vécu. Non, pas le film *Episode 1: The Phantom Menace*, nouveau chapitre de la saga Star Wars. L'événement, le vrai, aura été l'attente du film. Et surtout la façon dont les médias se sont ingéniés à la combler.

SYLVAIN CORMIER

Basas d'admiration, que nous sommes. Ébahis devant tant d'imagination déployée, tant de ressources, tant de génie. Mais non, je ne parle pas du nouvel avatar de Star Wars, ce premier de trois épisodes qui viennent expliquer, 22 ans plus tard, ce qui s'est passé avant les trois épisodes originaux. Accessoire, le film. Pur prétexte. Le véritable sujet d'émerveillement n'est surtout pas l'univers créé par George Lucas. Depuis des mois, c'est la capacité des médias à créer de la copie autour de l'événement. De telle sorte que le véritable objet de désir, le film, s'est éclipsé au profit de ce qu'il y a eu autour, à savoir ses mille excroissances, de l'article de journal au site Internet. En voici quelques-unes.

1. Les étapes du compte à rebours. Quand l'histoire est aussi grosse que celle-là, la règle est simple: diviser le sujet. L'étaler en étapes, faire d'un seul méga-événement une série de bébés-événements garantissant chacun son (ou ses) reportage(s). On a d'abord assisté aux dévoilements consécutifs des bandes-annonces (et, corollaire, les histoires des types qui se promenaient de salle en salle rien que pour les revoir), puis à la «ruée frénétique» des collectionneurs lors de la mise en vente des produits dérivés (avec force détails à propos des 21 figurines par-

lantes à puces électroniques, vaisseaux divers et autres blocs de construction). Et puis on a joué seconde par seconde l'attente du moment de la mise en vente des billets. Ont suivi les échos des visionnements-tests, puis de la première de presse, jusqu'à la première du film proprement dit. Mieux qu'un feuilleton d'Alexandre Dumas.

2. Les colonnes des chroniqueurs, ou le syndrome du moi-aussi-j'ai-mon-mot-à-dire. Chez nous, ils s'y sont tous adonnés, sinon Foglia. Pierre Bourgault a dénoncé l'«impérialisme américain». Franco Nuovo a avoué qu'il n'avait «jamais compris la folie autour de cette trilogie», Marie Plourde a été éberluée par la ribambelle de gars qui voulaient l'accompagner à la première de presse («J'y suis allée avec mon homme, qui ne sait même pas faire la différence entre Yoda et Yogi Bours»). Nathalie Petrowski a souhaité que l'on cesse «d'en faire tout un plat». En ces pages, notre Odile Tremblay s'est dite «perplexe et ahuri(e)» devant «tant de fièvre». Ailleurs, c'est pareil. Même Dave Barry, le Woody Allen des *columnists* américains, a succombé: «Star Wars fait partie de notre héritage culturel, comme les cafés Starbucks et les bonbonnières Pez.»

3. L'article d'analyse. À gauche et à droite, des psys en tous genres se sont penchés sur le phénomène, notant la bataille fondamentale entre les forces du



VOIR PAGE A 8: SAGA

■ Autres informations et la critique de Martin Bilodeau en page B 8

Bouchard voit le Mexique comme un passe-partout

■ À lire, page A 4



Éducation des adultes

Quand les jeunes dérangent

Il y a 15 ans, M. Tremblay, la trentaine bien avancée, venait y chercher une formation d'appoint ou terminer, après bien des détours, son cours secondaire. Ces adultes sont toujours présents mais ils ne sont plus seuls: de plus en plus, les jeunes de 16 et 17 ans qui ont échoué à la polyvalente se joignent au système, mal préparés à les recevoir. Et les plus vieux, déterminés à obtenir leur diplôme d'études secondaires, les côtoient avec plus ou moins de bonheur.

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Il est près de midi. Trois grands gars, baladeur aux oreilles, mangent, debout sur le trottoir, la pointe de pizza qu'ils viennent d'acheter à la pizzeria du quartier, rue Jarry. La révision du midi, ils la laissent aux autres adultes, les vrais. «J'ai une gang de jeunes qui ont entre 17 et 22 ans. Je dois faire de la discipline. Les priver d'ordinateur, leur interdire d'aller aux toilettes. Il faut serrer la vis. Et leur rappeler souvent qu'ils sont des adultes», souligne Hélène Richer, enseignante au Centre Sainte-Croix, rue Jarry à Montréal.

VOIR PAGE A 8: ÉDUCATION

■ Autres informations en pages B 1 et B 2

Un sage Egoïan

ODILE TREMBLAY
ENVOYÉE DU DEVOIR À CANNES

Atom Egoïan a vu neiger sur Cannes. Cinq de ses films furent lancés ici. Les trois derniers, *Exotica*, *The Sweet Hereafter* et cette fois *Felicia's Journey*, ont abouti en compétition. On connaît la suite: prix de la critique pour le premier, Grand Prix du jury attribué au second. Reste à voir quel sera le destin de ce *Felicia's Journey*, bien reçu hier au Palais sans avoir créé l'émotion du siècle pour autant. Ajoutez au tableau qu'Egoïan fut deux fois membre du jury. Interrogez le réalisateur canadien sur la tranche cannoise étreignant le cœur des cinéastes sur la Croisette, il vous répondra simplement avoir l'habitude de la chose. Blasé? Non, mais aguerri à tout le moins. L'habitude, ça se nourrit aussi de déceptions. Jamais palmé d'or jusqu'ici, Atom, même si la dernière fois ça passait bien proche.

Aujourd'hui, on le sent plus serein, moins fébrile en attendant le palmarès qu'à l'heure de *The Sweet Hereafter*, que la rumeur donnait grand gagnant avant même les débuts de la course. Adviennent que pourra. Une question l'irrite visiblement. Sera-t-il primé pour la simple et bonne raison que son compatriote et ami David Cronenberg préside le jury? «Allons donc...» Et d'évoquer le professionnalisme et l'objectivité destinés à régner en ces matières au-delà des considérations émotives. N'empêche... la présence de Cronenberg ne devrait pas nuire à sa cause, sans lui valoir la cagnotte pour autant.

Palme d'or? Certainement pas, à mon avis. Laurier d'interprétation peut-être pour Bob Hoskins, qui y campe un troublant psychopathe, au mieux prix du jury. Ce n'est pas qu'Egoïan livre ici une œuvre mineure. *Felicia's Journey* possède d'indéniables qualités: bien faite, abordant une histoire de *serial killer* sans les clichés d'usage et même sans scènes de violence, il a su renouveler, et c'est déjà beaucoup, un thème rabâché. Cela dit, on ne saurait parler ici ni de son film le plus personnel ni de son film le plus

VOIR PAGE A 8: CANNES

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 27 Min: 14

Détails, page B 6

INDEX

Annonces B 6
Avis publics A 4
Culture B 8
Économie B 3
Éditorial A 6
Horizons B 1

Le monde A 5
Les sports B 6
Montréal A 3
Mots croisés B 6
Politique A 4
Télévision B 7

www.ledevoir.com

• LES ACTUALITÉS •

Emprisonné à tort pendant 22 ans

Milgaard obtient
10 millions en
compensation

PRESSE CANADIENNE

Regina — Les 10 millions de dollars obtenus par David Milgaard en compensation pour une erreur judiciaire qui lui a valu de passer 22 ans en prison devraient enfin lui permettre de profiter de la vie, selon le souhait exprimé hier par sa mère.

M. Milgaard obtiendra six millions du gouvernement de la Saskatchewan et quatre millions du gouvernement fédéral pour les mauvais traitements subis pendant 22 ans d'emprisonnement pour un meurtre qu'il n'avait pas commis en 1969. Il s'agit de la plus importante compensation pour une erreur judiciaire jamais consentie au Canada.

«J'espère que maintenant qu'il est libéré de cette pression il pourra être heureux et guérir», a déclaré Joyce Milgaard en conférence de presse. *Je suis si heureuse pour mon fils.*

L'avocat de David Milgaard, Hersh Wolsh, a indiqué que son client avait choisi d'éviter les médias, hier, jour de l'annonce officielle par le gouvernement de la Saskatchewan de la compensation, préférant plutôt s'adonner au camping.

«Après tout ce qu'il a subi [...], on peut imaginer l'horreur qu'il a dû endurer», a déclaré Me Wolsh. *Il mérite toute notre considération et, s'il préfère aller camper, libre à lui.*

David Milgaard a récemment été hospitalisé pour des problèmes psychiatriques. Maintenant âgé de 46 ans, il habite à Vancouver en compagnie de son épouse.

Il avait été reconnu coupable du viol et du meurtre d'une infirmière auxiliaire, Gail Miller, commis à Saskatoon en 1969. Pendant ses 22 années passées en prison, il a été victime de viol et a tenté de se suicider. Il est parvenu à s'évader à deux occasions et a été atteint par balles lorsque capturé par des policiers de Toronto.

David Milgaard a recouvré la liberté en 1992, après que sa mère eut finalement obtenu une révision de son cas par la Cour suprême, au terme de plusieurs années d'efforts. Il a finalement été absous en juillet 1997, après que des tests d'ADN eurent révélé que le sperme retrouvé sur la victime n'était pas le sien.

Larry Fisher a depuis été accusé du viol et du meurtre de Gail Miller. Son procès doit débuter le 12 octobre à Yorkton, en Saskatchewan.

Selon les détails de l'entente annoncés hier par le ministre de la Justice de la Saskatchewan, John Nilson, Milgaard recevra 9,25 millions, moins les 500 000 \$ déjà versés par le gouvernement sous forme de compensation intermédiaire. Sa mère empochera pour sa part 750 000 \$. Milgaard a demandé à ce qu'un montant de un million soit mis de côté afin qu'il puisse bénéficier d'une rente mensuelle jusqu'à la fin de ses jours.

Selon Joyce Milgaard, il restera à son fils environ les trois quarts de la compensation une fois qu'il aura acquitté tous les frais d'avocats. Une partie de l'argent sera également versée aux autres membres de la famille — deux sœurs et un frère.

Le règlement a été négocié au nom du gouvernement de la Saskatchewan par le juge à la retraite Allan Gold, de Montréal. Il prévoit en outre que Milgaard renonce à deux poursuites qu'il avait intentées contre d'anciens enquêteurs et policiers de Saskatoon, ainsi que contre un ancien ministre de la Justice de la Saskatchewan, Bob Mitchell.

Une enquête publique sur cette affaire est prévue une fois que sera terminé le procès de Fisher.

EN BREF

La prochaine fois sera
la bonne, dit Duceppe

Vancouver (PC) — Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a déclaré hier, à Vancouver, qu'il existait présentement un contexte favorable à l'accession du Québec à sa souveraineté. «La dernière fois, les deux camps étaient au coude à coude», a-t-il dit, alors qu'il participait à une émission de radio sur les ondes d'une station de Vancouver. «En 1966, on avait 8 % [de la population favorable à la souveraineté], puis 23 %, 30 % et 49,4 % [lors du référendum de 1995]», a rappelé M. Duceppe, qui fait présentement une tournée dans l'Ouest canadien en vue notamment de promouvoir l'idée de la souveraineté du Québec, une idée qui fait son chemin, selon lui. «Je crois que l'écart sera mince, mais je suis confiant que, la prochaine fois, nous gagnerons le référendum», a-t-il ajouté, persuadé que les conditions facilitant l'accession du Québec à la souveraineté sont meilleures aujourd'hui qu'en 1995.

Stratégie contre le diabète

Toronto (PC) — Ottawa envisage de se doter d'une stratégie nationale contre le diabète. Cette maladie, qui affecte deux millions de Canadiens, constitue une menace à la santé publique mais on peut la prévenir ou la contrôler par un régime alimentaire équilibré et la pratique de l'exercice physique, a indiqué hier le sous-ministre à la Santé, David Dodge. M. Dodge espère proposer une stratégie nationale cet automne, a-t-il expliqué après avoir prononcé une allocution dans le cadre d'une conférence de l'Institut pour la recherche internationale sur l'avenir du système canadien de santé. Il a ajouté qu'il travaillerait à cette stratégie en collaboration avec les groupes préoccupés par le diabète et les diabétiques. L'Organisation mondiale de la santé a constaté une augmentation alarmante des cas de diabète, qu'elle attribue au vieillissement de la population.

Inutile de réglementer Internet, dit le CRTC

Le conseil exauce la grande majorité des participants à ses audiences

Après presque un an de travail, le CRTC s'est rendu aux arguments de la majorité des participants à ses audiences: il n'entend pas réglementer Internet.

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

L'industrie des nouveaux médias peut très bien s'en tirer pour le moment sans intervention réglementaire supplémentaire: tel est le message envoyé hier par le CRTC, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, qui a décidé de ne pas réglementer Internet.

Toute tentative de réglementer les nouveaux médias au Canada placerait même «cette industrie en situation de désavantage sur le plan de la concurrence qui s'exerce à l'échelle mondiale», ajoute le CRTC.

L'organisme réglementaire fédéral est arrivé à cette conclusion après avoir reçu plus de 1000 mémoires sur le sujet et entendu une centaine d'individus et de groupes lors d'audiences publiques tenues en novembre et décembre dernier.

Dans sa décision, le CRTC a adopté une attitude très pragmatique: l'industrie des nouveaux médias est assez «dynamique et hautement concurrentielle» sans qu'on soit obligé de la réglementer, et la plus grande partie de ce qui est transmis dans Internet ne correspond aucunement à la Loi sur la radiodiffusion, pierre d'assise de l'activité du CRTC.

La présidente du CRTC, Françoise Bertrand, a indiqué hier que le CRTC ne s'était pas demandé s'il pouvait techniquement réglementer Internet, mais plutôt s'il était né-

cessaire de le faire. La réponse est un non clair, et le CRTC ajoute que le gouvernement n'a pas besoin de créer un autre organisme pour ce faire.

La décision ne peut que satisfaire l'immense majorité des participants à ces audiences, qui craignaient par-dessus tout que le CRTC vienne réglementer le secteur des nouveaux médias.

Une décision prévisible, commentait hier Jean-Pierre Cloutier, l'éditeur du cybermagazine *Les Chroniques de Cybérie*. «Car la position du CRTC s'inscrit dans une tendance non interventionniste par rapport au réseau [...]. De plus, le Canada aligne sa politique sur celle des États-Unis [où] les puissants lobbies techno prônent une intervention minimale de l'État et une autoréglementation des intermédiaires techniques».

Sur la définition même des nouveaux médias, le CRTC adopte là aussi une attitude pragmatique: les nouveaux médias, dit-il tout simplement, c'est tout ce qu'on trouve dans Internet (sont donc exclus de sa réflexion les cédéròms, par exemple).

Comme la majorité du matériel dans Internet est de nature alphanumérique et se présente sous forme de textes et de données, il ne correspond pas non plus à ce qu'on trouve dans la Loi sur la radiodiffusion.

De plus, c'est un matériel «personnalisé», dans le sens où l'utilisateur peut manipuler ce matériel de manière à créer un contenu qui lui soit propre et unique. Donc, le CRTC n'a pas à s'en occuper.

Une partie du matériel dans Internet pourrait s'apparenter à de la radiodiffusion, mais encore là le CRTC se montre très prudent: ces nouveaux médias ne se substi-

tuent aucunement aux médias traditionnels, dit-il. Ils sont plutôt complémentaires.

Le CRTC rappelle d'ailleurs que le taux de pénétration de la télévision est beaucoup plus élevé que celui des ordinateurs ayant accès à Internet, et la technique dans Internet n'est pas encore assez développée pour vraiment concurrencer la télévision. Donc, rien ne prouve que la radio et la télévision doivent s'inquiéter. «Il est prématuré de dire ce qui va se passer, expliquait hier le vice-président aux télécommunications du CRTC, David Colville. *Rappelez-vous, on disait que la radio allait tuer le disque, puis que la télévision allait tuer le cinéma. Or tous ces médias existent encore.*»

Le CRTC laisse donc entendre que, devant la difficulté de prévoir les développements dans Internet, mieux vaut laisser le marché libre.

Et pour répondre à ceux qui s'inquiétaient lors des audiences des contenus «problématiques» dans Internet (pornographie, pédophilie, incitation à la haine ou à la violence), le

CRTC rappelle que la société dispose des outils adéquats pour y faire face, que ce soit le Code criminel canadien, la Charte des droits et libertés ou encore l'autoréglementation de l'industrie ou les logiciels permettant aux parents de bloquer l'accès aux sites pornographiques.

Le seul lieu où le CRTC pourra intervenir concerne l'accès aux services. L'organisme annonce donc que, dans ses décisions ultérieures, il pourra réglementer l'accès à grande vitesse sur le câble et baliser les coûts d'abonnement à Internet pour les personnes qui vivent en régions éloignées, afin de s'assurer que les Canadiens puissent raisonnablement avoir accès à la grande toile.

Le seul lieu

où le CRTC

pourra

intervenir

concerne

l'accès aux

services

Bouchard voit le Mexique comme un passe-partout

Un partenaire économique qui peut ouvrir des portes
en Amérique latine mais aussi en EuropeMARIO CLOUTIER
ENVOYÉ SPÉCIAL DU DEVOIR AU MEXIQUE

Le premier ministre Bouchard croit que le libre-échange avec le Mexique ouvrira des portes au Québec en Amérique latine, mais aussi en Europe. Disant ne pas craindre le fruit des intenses négociations qui se déroulent entre les représentants mexicains et européens sur un traité de libre-échange, M. Bouchard, qui ne manque jamais de souligner que le Mexique est la porte d'entrée du Québec en Amérique latine, a ajouté à son trousseau de clefs mexicaines l'Union européenne.

Si le Mexique ouvre des portes en Europe, a expliqué le premier ministre québécois, cela profitera «aux pays comme le nôtre». En outre, il affirme que la réussite économique du Mexique ne peut qu'en faire «un meilleur partenaire» économique pour le Québec.

Les Mexicains négocient depuis plusieurs mois un accord de libre-échange avec l'Union européenne. Cette semaine, à Bruxelles, le Mexique présentera une nouvelle proposition qui fixera à l'an 2007 la date de naissance de cet accord. Très avancés, les pourparlers intègrent les demandes des entrepreneurs mexicains et les considérations juridiques qui devront faire en sorte que ce traité ne «comporte pas d'abus de part et d'autre», a indiqué le secrétaire mexicain du Commerce et du Développement industriel du Mexique, Herminio Blanco.

Après une rencontre avec le premier ministre Bouchard, M. Blanco, qui milite aussi en faveur de meilleures relations, négociations et alliances entre le Mexique et le Québec, s'est permis une fleur en direction de la délégation commerciale québécoise à Mexico. «La meilleure manière d'augmenter les échanges commerciaux avec le Québec, c'est Mission Québec.»

«Nous allons la réussir, cette mission», a répondu un premier ministre québécois plus positif que jamais. Lors d'un déjeuner devant plus de 300 hommes d'affaires mexicains, M. Bouchard a même exprimé clairement le souhait que le Québec «passe à une vitesse supérieure» dans ses relations avec le Mexique et l'Amérique latine en triplant en dix ans le nombre d'entreprises québécoises sur cet immense territoire.

Incertitude économique

Plus tard en conférence de presse, en présence de l'ambassadeur canadien Stanley Gooch, il a ironisé sur le fait qu'un journaliste mexicain lui demandait s'il ne craignait pas l'incertitude économique et politique — en raison de la récente crise économique et de la campagne électorale présidentielle — au Mexique en faisant des affaires avec ce pays.

«Habituellement, je réponds à l'envers de cette question», a-t-il blagué, avant d'ajouter plus sérieusement que le Québec n'avait aucune préoccupation à ce sujet. La présence de 140 entreprises au sein de Mission Québec en est la preuve, selon lui. Il a qualifié le Mexique de pays stable et démocratique.

A défaut d'une rencontre avec le président Zedillo, M. Bouchard a rencontré hier deux candidats pressentis pour sa succession. Il a d'abord vu le secrétaire des Relations extérieures, Rosario Green, qui pourrait présenter sa candidature au sein du PRI (Parti révolutionnaire institutionnel actuellement au pouvoir). En après-midi, le premier ministre a passé de longs moments avec le candidat possible du PRD (Parti de révolution démocratique) et maire de Mexico, Cuauhtémoc Cardenas. Aujourd'hui, M. Bouchard aura un entretien avec le gouverneur du PAN (Parti



DANIEL AGUILAR REUTERS

Le secrétaire mexicain du Commerce et du Développement industriel, Herminio Blanco, discute avec le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard.

d'action nationale) et gouverneur de l'État de Guanajuato, Vicente Fox.

La journée d'hier aura permis, de plus, la tenue de nombreux ateliers et une première série de rencontres entre les entrepreneurs québécois, leurs homologues mexicains et des représentants des autorités locales. Les hommes d'affaires du Québec reconnaissent que les négociations avec les Mexicains représentent un investissement à long terme.

«On arrive très ouvert», a souligné le président de Montréal International, Jacques Girard, pour qui c'est un premier contact avec le Mexique. Il y a aussi, de la part de la grande région de Montréal, une volonté de coopération dans

le domaine de l'éducation et dans le domaine culturel.»

De son côté, le président de SNC-Lavalin, Michael Novak, croit également que le temps sera un précieux atout avec les investisseurs mexicains. Sa firme d'ingénierie tente présentement de décrocher un contrat de 350 millions pour un programme d'assainissement des eaux au profit de la capitale mexicaine.

«La clé au Mexique, pour tout le monde et pas seulement pour nous autres, c'est justement de se doter de contreparties et de copartenaires mexicains qui ont d'excellentes technologies en plus de la main-d'œuvre locale pour offrir des produits de bonne qualité à prix abordable.»

CHRONIQUE DU CITRON VERT

i No te preocupes hombre!

Vous connaissez Hector? Non, bien sûr que non, à moins que vous ne soyez passé dans le secteur Polanco par l'intersection du Paseo de la Reforma et de Rubén Dario (du nom d'un célèbre poète nicaraguayen) juste devant le pignon gauche de la ville de Mexico, l'immense parc de Chapultepec.

On ne peut pas le manquer, Hector. Vêtu d'un beau vert citron comme tout employé assigné à la *limpieza* (nettoyage), il pousse son balai le long du trottoir en souriant la plupart du temps et en chantant aussi parfois. Peut-être qu'il sourit à pleines dents, Hector, puisqu'il ne lui en reste guère plus que son balai rudimentaire n'a de poils, mais il chante aux oiseaux du parc et aux jolies *muchachas* (jeunes filles) qui passent en le saluant par son petit nom.

Bien sûr, il lui arrive de s'arrêter deux minutes pour souffler un peu, d'enlever sa casquette pour se gratter le crâne et, comme ça, entre deux chansons, pour saluer sa gaieté sans doute un peu, un touriste lui glisse une pièce dans son couvre-chef. Vingt ans qu'il fait ça, le joyeux luron d'Hector au teint basané et au visage buriné.

Le smog, bof! Le trafic infernal de Mexico, il ne le voit qu'à travers les branches de son parc. La violence, la délinquance, les jeunes dans la rue, Hector s'en fait des amis.

Parfois, dit-il, quand la solitude l'étreint un peu plus fort que d'habitude, il héberge des *chiquillos* pour quelques nuits.

Jamais vu un balayeur de rue aussi bien dans sa peau qu'Hector. Il est content d'être là, Hector. La soixantaine bien avancée, cinq ou six enfants éparpillés un peu partout à Mexico et aux alentours (ils ne viennent jamais le voir dans son petit appartement, mais il s'en fou, Hector).

Il a travaillé dans une pharmacie dans une autre vie, qu'il dit. A préparer des potions et des lotions, il a fait du taxi aussi (eh ben dis donc...), et le voilà à balayer et à parler aux oiseaux.

Rien n'ébranle Hector. On soupçonne qu'il en a vu d'autres. C'est un philosophe, un poète, un artiste du quotidien. Est-ce vrai que c'est dangereux de marcher seul le soir dans les rues de Mexico, Hector? Devrait-on prendre ce taxi ou celui-là pour éviter de se ramasser dans la guêre ouverte de la nuit au fond d'une ruelle sans nom, déposé de tous ses biens? Et ces fruits si appétissants des vendeurs ambulants, Hector? Pas touche? «Ay joven! Mario, Mario, mirame, signo cantando, no? No te preocupes hombre!» En bon québécois, on pourrait résumer ainsi: «Arrête donc de t'en faire, maudit paquet de nerfs!»

M.C.

L'UNION DES ÉCRIVAINES ET ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS PRÉSENTE

NOUS SOMMES D'AMÉRIQUES

Dans une atmosphère rappelant celle d'un café de Buenos Aires, un spectacle mettant en scène des écrivains originaires des trois Amériques :
Joël Des Rosiers (Haïti), Pierre Nepveu (Québec), David Homel (États-Unis), Rita Mestokosho (Innu), Gilberto Flores Patino (Mexique), Monique Proulx (Québec) et Assar-Mary Santana (Brésil).

Conception et mise en scène : D. Kimm
Animation : Gérardo Sanchez (Chili) et Lora Eva Steinmander (Argentine)
Bandonnéoniste : Denis Plante
Danseurs de tango : Gérardo Sanchez, Renée Morin, Lora Eva Steinmander, Paul Montpetit
Éclairage : Robert Gautier
Son : Marco Navratil

Ce spectacle sera suivi d'une soirée dansante pour les amateurs de tango, salsa et milonga.

Mardi 18 mai à 20 h, au Lion d'Or,
1676, rue Ontario Est (angle Papineau)
Entrée libre.

FESTIVAL
LITTÉRAIRE
INFO-FESTIVAL
(514) 828-3003

Le Conseil des Arts
du Canada

Canada

CONSEIL
DES ARTSCONSEIL
DES ARTSLe Conseil des arts
du Québec

LIBERTÉ

LE DEVOIR

L'écoute d'un témoignage
pour réfléchir sur sa propre vie...

Celui d'un chef de file

D^r J.-Robert Ouimet, Ph.D., MC, MQ,

Président et chef de la direction de Ouimet-Cordon Bleu Inc.

Rencontres Silence intérieur et prière du Québec

Mercredi 16 juin 1999, de 7h à 9h • Hôtel Le Reine Elisabeth

Renseignements: téléphone: (514) 848-0841 télécopieur: (514) 848-1106

LE DEVOIR MONTREAL

Déclaration d'intérêts

Weiner s'explique mais n'éclaircit rien

Gerry Weiner s'est finalement expliqué hier sur les allégations de conflit d'intérêts et de déclaration d'intérêts pécuniaires incomplète qui pèsent contre lui. Mais la situation n'est pas plus claire pour autant.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Flanqué du président du comité exécutif, Jean Fortier, Gerry Weiner a rejeté hier du revers de la main les accusations de manque de probité que l'opposition officielle a formulées la semaine dernière contre lui. M. Weiner reste donc en poste au comité exécutif.

Sans répondre aux questions des journalistes, M. Weiner s'est borné à lire une courte déclaration. «Au meilleur de ma connaissance, le 9 décembre 1998, le jour où j'ai signé la déclaration des intérêts pécuniaires, je ne détenais plus aucun intérêt dans des biens immobiliers situés à Montréal ou sur le ter-

ritoire de la CUM, à l'exception de ma résidence», a-t-il dit.

Or, selon les documents présentés par le chef de l'opposition, Michel Prescott, M. Weiner est actionnaire directement ou indirectement de cinq sociétés œuvrant dans le secteur immobilier. L'une d'entre elles, Développement Atwater inc., a même déposé à la Ville de Montréal, le 5 mars dernier, un projet de construction commercial et résidentiel sur le terrain voisin du marché Atwater. Ce projet nécessitera un changement de zonage qui doit d'abord être approuvé par le comité exécutif.

Vérification faite hier auprès de l'inspecteur général des institutions financières, M. Weiner est toujours actionnaire principal d'une compagnie à numéro (3391981 Canada inc.). Depuis le 28 octobre dernier, aucune modification n'a été apportée. Si cela avait été le cas, M. Weiner était tenu de l'indiquer dans les 60 jours à l'organisme gouvernemental en vertu de la Loi sur la publicité légale.

«Je sais que je n'ai rien fait d'illégal ou d'incorrect», a soutenu M. Weiner. Ce dernier a défié M. Prescott d'aller de l'avant dans sa démarche qui vise à le destituer. Le chef de l'opposi-

tion a déposé vendredi dernier une demande d'enquête auprès de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel.

Dans une menace à peine voilée, Gerry Weiner a lancé un avertissement au chef de l'opposition. «M. Prescott doit savoir que si ses procédures sont rejetées, comme je suis convaincu qu'elles le seront, il est dans mon intention d'intenter des poursuites contre lui pour dommages à ma réputation», a-t-il déclaré.

Maintenant ses accusations de conflit d'intérêts, Michel Prescott a immédiatement répliqué, soulignant l'ambiguïté des explications de son collègue. «Si M. Weiner a une bonne défense, je m'étonne qu'il ne l'ait pas produite plutôt que de me lancer un défi de prendre des procédures devant les tribunaux. [...] S'il veut rendre service aux Montréalais, qu'il ne fasse pas de mystère quant à l'état actuel des choses. Qu'il soit un peu plus transparent», a commenté M. Prescott.

Ce dernier a concentré ses attaques contre le maire Pierre Bourque hier soir lors de l'assemblée mensuelle du conseil municipal. M. Prescott a cherché ainsi à confronter M. Bourque aux contradictions que soulève la ligne de

défense de Gerry Weiner. De fait, la semaine dernière, MM. Bourque et Fortier, s'ils ont assuré que M. Weiner respectait l'éthique, ont également admis être au courant des intérêts de M. Weiner. «Ce n'est un secret pour personne au comité exécutif», a alors déclaré M. Fortier.

Or l'administration contredit les dires de Gerry Weiner, qui affirme l'inverse. De plus, M. Fortier a indiqué hier qu'en aucune circonstance M. Weiner a été en conflit d'intérêts puisque le dossier de développement aux abords du marché Atwater n'a jamais fait l'objet d'une décision politique. Pourquoi le spécifier si M. Weiner n'a de toute façon aucun intérêt dans le dossier?

M. Bourque avait souligné que M. Weiner se retirait même des discussions chaque fois que le sujet du marché Atwater était abordé. Or, le 17 février, le comité exécutif décidait de ne pas tenir de consultations publiques sur l'avenir des abords du marché Atwater, comme le réclamaient les gens du quartier. Selon le procès-verbal officiel, aucune indication ne mentionne que M. Weiner n'a pas pris part aux discussions ni qu'il a enregistré son abstention.

EN BREF

Garderie: grève le 25 mai?

(Le Devoir) — Les travailleuses en garderie affiliées à la CSN haussent de nouveau le ton et menacent même une fois encore de déclencher une grève générale illimitée le 25 mai. Après quatre réunions de travail avec le ministère de la Famille et de l'Enfance, la CSN croit que le Conseil du trésor n'est toujours pas prêt à débloquer des fonds pour répondre aux demandes salariales de leurs membres, estimées à 9,7 millions sur trois ans. Les travailleuses en garderie affiliées à la CSN réclament notamment une échelle salariale unique à la grandeur du Québec et espèrent que leur salaire moyen passera de 11,41 \$ l'heure à 15,55 \$ l'heure à compter de l'an 2000. La grogne a aussi gagné la CEQ, qui a organisé sa propre manifestation hier.

Grands Montréalais

(Le Devoir) — Trois nouveaux membres de l'Académie des Grands Montréalais seront honorés le 10 juin prochain. Il s'agit du cofondateur et chef de la direction de BioChem Pharma inc. Francesco Bellini, de l'ancien recteur de l'Université de Montréal Roger Gaudry, ainsi que de l'acteur et metteur en scène Albert Millaire. L'Académie des Grands Montréalais, instituée en 1988, compte 48 membres. Lors de la soirée du 10 juin, on remettra également un prix d'excellence à trois étudiants au doctorat, diplômés des universités montréalaises ou de leurs écoles affiliées.

Le Planétarium au Biodôme?

(Le Devoir) — Le comité exécutif de Montréal a voté mercredi dernier une enveloppe de 40 000 \$ pour effectuer une étude de faisabilité sur le possible déménagement du Planétarium au Biodôme. L'édifice de la rue Saint-Jacques a besoin d'une réfection majeure, justifie la Ville qui aimerait concentrer ses équipements scientifiques sur le même site. D'aucuns y verront peut-être une ouverture pour l'installation future dans ce secteur du projet du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). A moins qu'il s'agisse d'un moyen d'accommoder éventuellement les Expos dont le projet d'un stade à ciel ouvert verrait le jour à proximité.

Conférence de maires

(Le Devoir) — La treizième Conférence des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent se tiendra cette fin de semaine à Montréal, sous le parrainage de la Communauté urbaine de Montréal. La Conférence, d'une durée de deux jours, touche huit États américains et les deux provinces canadiennes bordant les rives du Saint-Laurent, soit l'Ontario et le Québec. Les maires profitent de l'occasion pour défendre les préoccupations des populations riveraines.

Soleil et lecture



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

UNE AUTRE journée de temps chaud et sec parfait pour la lecture au soleil, mais désastreux pour la navigation et l'agriculture. Alors qu'une zone de haute pression maintient toujours un ciel dégagé sur le sud du Québec, de plus en plus de nuages avec des averses ou orages se forment sur le Nord-Ouest québécois et progresseront lentement vers le Sud-Est aujourd'hui et demain. Les températures demeureront chaudes et au-dessus des moyennes saisonnières.

Protection des renseignements personnels

Des règles parfois mal connues des entreprises

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Les employés d'entreprises appelés à utiliser des renseignements personnels devraient être mieux formés et il devrait y avoir davantage d'inspecteurs pour vérifier l'usage que les compagnies font de ces renseignements.

Voilà quelques conclusions qui ressortent d'une recherche effectuée par l'ancienne Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec, qui s'appelle aujourd'hui Action réseau consommateur, et le Centre pour la défense de l'intérêt public, une organisation sans but lucratif.

Les deux organismes ont voulu tester le niveau de connaissance des règles de protection des renseignements personnels auprès des employés d'institutions financières, de pharmacies, d'un grand magasin et d'une compagnie aérienne.

Pour les fins du test, on a par exemple de-

mandé quels renseignements il fallait donner pour ouvrir un compte en banque ou obtenir une carte de points et on a demandé quel usage serait fait de ces coordonnées.

Les auteurs ont constaté qu'en général les entreprises qui avaient formé leur personnel sur ces questions de vie privée respectaient bien les règles.

Les employés de la Banque Royale et de la CIBC se sont très bien tirés d'affaire, soulignant en entrevue depuis Vancouver Marie Vallée, coauteure de l'étude. Elle note que beaucoup d'énergie a été déployée dans ces banques pour former les employés, avec des sessions de formation et de la documentation.

Dans les pharmacies étudiées, par contre, un nombre significatif d'employés ne savaient pas que le consentement du client était obligatoire pour que les renseignements personnels obtenus pour ouvrir un dossier puissent servir à une promotion. Ces employés ignoraient aussi que le client pouvait exiger que son nom soit reti-

ré d'une liste de promotion.

Mme Vallée invite donc les consommateurs à être vigilants, à refuser de donner plus de renseignements que nécessaire et à se plaindre à la Commission d'accès à l'information le cas échéant.

«Sous prétexte qu'on n'a rien à cacher, on fait moins attention» et on livre un tas de renseignements, qui peuvent ensuite être recoupés ou utilisés pour de la promotion, de la sollicitation, déplore-t-elle. Les consommateurs ont leur part à faire: s'informer et être capables de dire non.

Comme la formation des employés a donné de bons résultats dans certaines grandes banques, Mme Vallée croit que cette formation devrait être généralisée chez les employés qui ont à utiliser de tels renseignements.

Les auteurs de l'étude estiment aussi qu'il faudrait davantage d'inspecteurs pour veiller à l'application des règles, ainsi que des amendes aux entreprises, en cas de non-respect.

Mont-Royal

Le maire Schwartz remet sa démission

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Accusé de fraude administrative, le maire de Mont-Royal, Harry Schwartz, devait remettre hier soir sa démission. Le conseil municipal devait en principe l'accepter immédiatement.

Le mois dernier, la Ville de Mont-Royal a rendu publiques de présumées irrégularités que M. Schwartz aurait commises. Le maire aurait obtenu un remboursement pour frais de représentation totalement injustifié. La somme dont il est question se situerait entre 5000 \$ et 10 000 \$.

Du coup, la municipalité a mandaté des avocats pour récupérer les sommes dues ainsi que pour intenter une action contre Harry Schwartz en déclaration d'incapacité à exercer la fonction de maire.

Selon le directeur des communications de Mont-Royal, Bernard Moore, la preuve était complétée et l'action prête à être déposée.

Informé de la situation, M. Schwartz a donc précipité les choses. Il avait pourtant déclaré qu'il entendait demeurer en poste, assurant n'avoir rien à se reprocher.

Selon la résolution adoptée en avril, le directeur général aurait demandé à plusieurs reprises à M. Schwartz de rembourser l'argent empoché, mais en vain. Les frais de représentation comptent pour le tiers des émoluments de 30 000 \$ du maire.

Un remplaçant devra être nommé parmi les six autres membres du conseil pour assurer l'intérim d'ici à la tenue des prochaines élections prévues en novembre.

La fromagerie HAMEL
220 est. JEAN-TALON, MONTREAL
... ET TROIS AUTRES SUCCURSALES
TÉLÉPHONE : (514) 272-1161
plus de 400 variétés de fromages!
(dont 150 au lait cru)
Internet : www.hamel.qc.ca

Félix BOUVIER
Connaissance du monde contemporain
Histoire - Géographie - Économie
5^e secondaire.
248 pages - 35,95 \$
LIDEC inc. (514) 843-5991
En vente dans toutes les librairies

Liberté à 40 ans
Semaine de fête
à la librairie Olivier
du 17 au 21 mai 1999
Portraits d'écrivains en jeunes gens - Lecture de textes de jeunesse des écrivains qui ont fait *Liberté* : Fernand Ouellette lu par François Bilodeau, Jacques Folch-Ribas, Pierre Vadeboncoeur lu par André Goulet, Hubert Aquin lu par Francine Gagnon, André Major lu par Suzanne Robert, Gilles Marcotte, Jean Larose, Yvon Rivard lu par Paul Bélanger, Robert Melançon, Jean-Guy Pilon et d'autres encore.
Olivieri RSVP 739-3639
5219, chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal.

John Irving
IRVING
UNE VEUVE DE PAPIER
roman
Seuil
468 PAGES • 34,95 \$
« Ce roman est magnifique. Envoûtant. »
Pascale Frey • LIRE
« 500 pages de pur plaisir qu'on déguste sans modération, le cœur battant, dévoré d'impatience. »
Bruno Corty
LE FIGARO LITTÉRAIRE

DÉJEUNER-CAUSERIE
Hors-Série
Monsieur Pierre Bourque
Maire de Montréal
LE MERCREDI 26 MAI 1999
de 12 h à 14 h
Hôtel Sheraton, Salle de bal
1201, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal
« MONTREAL NOTRE AVENIR COMMUN »
RÉSERVATIONS
Ghislaine Larose
Téléphone : (514) 871-4000, poste 4001
Télécopieur : (514) 871-5971
BILLET 60 \$ - membre
(+ TPS de 7 % et TVQ de 7,5 %) = 69,02 \$
87 \$ - non-membre
(+ TPS de 7 % et TVQ de 7,5 %) = 100,07 \$
Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade
of Metropolitan Montreal

• LES ACTUALITÉS •

Brassard veut renforcer le contrôle de l'exploitation forestière

Un projet de loi sur les forêts sera déposé cet automne

PIERRE APRIL

Québec (PC) — Le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, a reconnu hier que le temps était venu d'améliorer les systèmes de contrôle et d'attribution des zones d'exploitation forestière.

Dans une téléconférence de presse retransmise dans dix villes du Québec, M. Brassard a déposé la synthèse des consultations publiques (automne 1998) et a annoncé le dépôt, à l'automne 1999, d'un projet de loi sur les forêts, suivi d'une consultation en commission parlementaire.

« Sans préjuger de ce qui ressortira de la commission et de la décision que nous retiendrons, a-t-il affirmé, mon intention est

aussi claire quant à la fréquence des contrôles et des suivis. Ils seront plus nombreux qu'au cours des dernières années et nous améliorerons l'ensemble de nos méthodes. » Pour l'instant, le ministre ne veut pas donner suite à la demande de moratoire sur toute nouvelle concession dans les forêts nordiques, qui ont fait l'objet du documentaire de Richard Desjardins.

M. Brassard a noté qu'il y a des acquis qui demeureront inchangés. Il a donc écarté toute forme d'abandon du contrôle absolu de l'État sur les forêts: « Le gouvernement et le ministère garderont toutes leurs prérogatives sur la gestion des forêts ainsi que sur Forêt Québec [qui] demeurera sous la gouverne du ministère des Ressources naturelles. Il ne peut y avoir d'ambiguïté à ce propos », a-t-il fait valoir.

Le ministre a précisé qu'il n'est pas question, pour l'instant, de permettre d'accroître la cueillette sur les sites les plus productifs comme le souhaitent de nombreux intervenants de l'industrie. « Là encore, a-t-il dit, les discussions sont ouvertes et tout ce que je pourrai proposer le sera à partir de données précises, sans précipitation, en gardant en tête l'aménagement durable des forêts. »

M. Brassard a admis qu'il faudra « beaucoup de temps pour contrer » l'impression laissée par le film *L'Erreur boréale*. Il a cependant réaffirmé « que le système de gestion de nos forêts n'est pas mauvais, même s'il est perfectible et que le documentaire a beaucoup joué avec les émotions et a beaucoup véhiculé des vieux clichés éculés du temps des marxistes-léninistes ».

Par ailleurs, le rapport rendu public précise que l'industrie estime toujours qu'elle doit « assumer les responsabilités liées à la planification — dont le calcul de la possibilité forestière — et à la réalisation des activités d'aménagement ainsi qu'au contrôle et au suivi de ces activités ».

L'industrie réclame un minimum de 50 % des sièges du conseil d'administration de Forêt Québec, que cet organisme soit indépendant de la fonction publique et que « tout autre organisme [puisse] devenir membre du conseil d'administration à la condition que le ministère lui cède un des sièges qu'il détient ». Le rapport n'arrive pas à dégager de consensus sur la nature des responsabilités qui pourraient être déléguées aux municipalités ou à des communautés autochtones.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

Avis public



Service du greffe

Article 36a de la Charte

1^{er} Avis

Avis en vertu de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal

Le chef de la division géomatique au Service des travaux publics et de l'environnement a approuvé, le 3 mai 1999, en vertu de la résolution CE94 02575 du comité exécutif du 21 décembre 1994 lui déléguant ce pouvoir, la description de ruelle suivante, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la charte:

Description

« Ruelle située au nord de la rue Saint-Zotique et à l'ouest de la rue Waverly, étant le lot 641-1-3 (ruelle), faisant partie du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, circonscription foncière de Montréal. » (D990455006)

Le droit à une indemnité en égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le Tribunal administratif du Québec, dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le premier que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 18 mai 1999

Le greffier,
M^{re} Léon Laberge

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis public



Service du greffe

Ordonnances

Avis est donné que le comité exécutif, à son assemblée du 12 mai 1999, a édicté les ordonnances suivantes:

435 Ordonnance relative à l'événement « Marche pour Jésus Montréal »

436 Ordonnance relative à l'événement « Ronde de Nuit »

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20)

526 Ordonnance relative à l'événement « Aux dimanches des Tam-Jams »

527 Ordonnance relative à l'événement « Marche pour Jésus Montréal »

528 Ordonnance relative à l'événement « Ronde de Nuit »

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8)

529 Ordonnance sur l'interdiction de certaines activités sur les places publiques

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 1.3)

Montréal, le 18 mai 1999

Le greffier,
M^{re} Léon Laberge

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-22-011263-971, GUS CANADA INC., DIVISION LEGARE, Partie demanderesse -vs- SYLVIE DÉRACHE ET LUC DUHAMEL, Partie défenderesse. Que le 2 de juin 1999 à 15h00 soit au 6004 rue Pageau en la ville de Joliette, je procéderai à la vente des biens suivants saisis en cette cause soit: Une automobile de marque Sonata 1995. ETUDE JACQUES DESJARDINS, HUISSIER DE JUSTICE, 133-A rue Du Pacifique, Laval des Rapides, (450) 821-1241

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-011749-938, LÉONARDO ESTRELA, Partie demanderesse -vs- LÉON ABUDARHAM ET BERNARD ABUDARHAM, Partie défenderesse. Que le 28 de mai 1999 à 13h00 soit au 5871 rue Coolbrook, en la ville de Montréal, je procéderai à la vente des biens suivants saisis en cette cause soit: 1 téléviseur couleur de marque Sony, 1 lecteur cassettes VHS de marque Fisher et autres biens. ETUDE JACQUES DESJARDINS, HUISSIER DE JUSTICE, 133-A rue Du Pacifique, Laval des Rapides, (450) 821-1241

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-22-020368-980, GRAVEL PONTIAC BUICK CADILLAC, Partie demanderesse -vs- MARC BEAUJAC, Partie défenderesse. Que le 3 de juin 1999 à 11h30 soit au 2226 rue Le Caron en la ville de Montréal, je procéderai à la vente des biens suivants saisis en cette cause soit: 1 lave-vaisselle de marque Frigidaire et autres biens. ETUDE JACQUES DESJARDINS, HUISSIER DE JUSTICE, 133-A rue Du Pacifique, Laval des Rapides, (450) 821-1241

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-22-027629-982, GUS CANADA INC., DIVISION LEGARE, Partie demanderesse -vs- CHANTAL

Lemoyne, le 14 mai 1999. NORMAND POISSANT, HUISSIER DE JUSTICE GRENIER, POISSANT & ASS: HUISSIERS, TEL.: (450) 466-2628

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE Avis est par les présentes donné que suite au décès de GÉRARD MARCEL DAIGNEAULT, en son vivant domicilié au 554, Boulevard des Prairies, Ville de Laval (Laval-des-Rapides), Québec, H7V 1B5, survenu le vingt-neuf janvier 1999, un inventaire des biens a été fait par André Ladouceur, Louis-Philippe Daigneault et André Auclair, liquidateurs, le 12 mai 1999, devant Me Linda Boucher, Notaire, conformément à la loi. Cet inventaire peut-être consulté par les intéressés à l'étude de Me Linda Boucher, Notaire, au 208, Boul. Ste-Rose, Ville de Laval (Ste-Rose), Québec, H7L 1L6. Donné à Laval, ce 14 mai 1999. ME LINDA BOUCHER, Notaire

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-22-032676-994

COUR DU QUÉBEC (Chambre civile) Procédure alléguée PRÉSENT GREFFIER ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse CARLOS KEUROGLIAN

Partie défenderesse

ASSIGNATION

Ordre est donné à CARLOS KEUROGLIAN de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la présente Déclaration selon la procédure alléguée, avis à la partie défenderesse, liste de pièces et pièces P-1 à P-6 a été remise au greffe à l'attention de CARLOS KEUROGLIAN. Lieu: Montréal Date: 13 mai 1999

MICHEL PELLERIN GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-22-032526-991

COUR DU QUÉBEC (Chambre civile) Procédure alléguée PRÉSENT GREFFIER ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse ELIE SAWAN

Partie défenderesse

ASSIGNATION

Ordre est donné à ELIE SAWAN de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la présente Déclaration selon la procédure alléguée, avis à la partie défenderesse, liste de pièces et pièces P-1 à P-6 a été remise au greffe à l'attention de ELIE SAWAN. Lieu: Montréal Date: 13 mai 1999

MICHEL PELLERIN GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 705-22-001908-993

COUR DU QUÉBEC (Chambre civile) Procédure alléguée PRÉSENT GREFFIER ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse ELIE SAWAN

Partie défenderesse

ASSIGNATION

Ordre est donné à ELIE SAWAN de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la présente Déclaration selon la procédure alléguée, avis à la partie défenderesse, liste de pièces et pièces P-1 à P-6 a été remise au greffe à l'attention de ELIE SAWAN. Lieu: Montréal Date: 13 mai 1999

MICHEL PELLERIN GREFFIER ADJOINT

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS Article 102(4) de la Loi

Dans l'affaire de la faillite de

BOUCHERIE DE BRUCY (1993) INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de: BOUCHERIE DE BRUCY (1993) INC., corporation légalement constituée selon la loi et ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 95, Grand Boulevard, Ile Perrot, Québec, J7V 4W7, est survenue le 10^{er} jour de mai 1999, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27^{er} jour de mai 1999, à 10 h 30 de l'avant-midi, au bureau du Syndic, 10, Grand Boulevard, # 202, Ile Perrot.

Fait à Ile Perrot (Québec), ce 12^{er} jour de mai 1999.

PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC.

Syndic de faillites

Bureau 202

Ile Perrot (QC) J7V 7P8

Local : (514) 453-9857

Ligne Mtl: (514) 497-9290

Télé: (514) 453-2134



Société
québécoise
d'assainissement
des eaux

Travaux dans la ville de Saint-Nicolas
Comté de Les Chutes-de-la-Chaudière
Appel d'offres no : 0152-40-21-41-41

Les travaux comprennent diverses modifications et ajouts à la chaîne de boues et au traitement des odeurs à la station d'épuration; il s'agit de travaux de mécanique de procédé, de structure, de ventilation, d'électricité et d'instrumentation/contrôle.

DOCUMENTS DISPONIBLES : Par commande téléphonique uniquement, SQAÉ, Service gestion des contrats, Montréal - Tél.: (514) 873-7411.

PRIX : 90,00 \$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la SQAÉ.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du "Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux", publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION : Hôtel de ville de Saint-Nicolas; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ; SQAÉ à Montréal et Québec.

VISITE DES LIEUX : Une visite des lieux est prévue le mercredi 26 mai 1999 à 9H00.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS : Hôtel de ville de Saint-Nicolas : a/s M. Jacques Normand, greffier, 1240, Chemin Filteau, Saint-Nicolas (Québec) G7A 1A5.

Le : mercredi 9 juin 1999 à 15H00.

GARANTIE DE SOUMISSION : Cautionnement.....(38 000,00 \$) ou chèque visé ou autre.....(19 000,00 \$)

N.B. : "autre" signifie autre garantie de soumission spécifiée au document d'appel d'offres.

RENSEIGNEMENTS : M. Carol Lachance - Tél.: (514) 873-7411 ou (418) 643-2616.

Seules sont admises à soumissionner les personnes, sociétés et compagnies, ayant une place d'affaires au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur le bâtiment et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnauld, LL.B., B.Sc.

Vice-Président administration et secrétaire général

D-18-05-99



APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Contrat n° : 3275-99-HE01 — Surveillance avec résidence au chantier des travaux de reconstruction d'un pont et du réaménagement des approches, dans l'échangeur 196, de la route 259 et de l'autoroute 20, sur une longueur d'environ 970 mètres, municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, M.R.C. Drummond..

Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement dans les M.R.C. L'Érable, Arthabaska, Drummond, Nocolet-Yamaska et Bécancour, et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent ; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Réception des offres : salle des soumissions de Québec

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres : Québec, le mardi 1^{er} juin 1999, 15 h.

Contrat n° : 3972-99-0006 — Entretien courant de deux haltes routières et exploitation de deux commerces de restauration rapide pour une période se terminant le 20 juin 2000. Les haltes routières sont situées sur l'autoroute 40 Est et Ouest, municipalité de Saint-Augustin-des-Desmaures, M.R.C. C.U.Q. circonscription électorale de La Pénitence.

Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent ; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Réception des offres : salle des soumissions de Québec

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres : Québec, le mardi 1^{er} juin 1999, 15 h.

Ne sera pas considérée une soumission présentée par une personne ayant bénéficié, en 1997, d'une mesure d'application temporaire ou de départ assisté prévu à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ou par une entreprise que cette personne contrôle directement ou indirectement ou par un autre tiers lorsque, dans ce dernier cas, l'un des principaux exécutants du contrat serait une telle personne.

Le ministère des Transports ne vend plus les dossiers d'appels d'offres, les fournisseurs doivent désormais les commander par l'entremise du système électronique MERX :

Téléphone : 1 800 964-6379 Courriel : merx@cebra.com

Les intéressés peuvent consulter les documents d'appel d'offres en s'adressant aux bureaux suivants :

QUÉBEC
Salle des soumissions
Ministère des Transports
700, boul. René-Lévesque Est
2^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y9
Tél.: (418) 644-8848

MONTRÉAL
Salle des soumissions
Ministère des Transports
Tour de la bourse
800, Place Victoria, 13^e étage
Case postale 395
Montréal (Québec) H4Z 1J2
Tél.: (514) 873-6061

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des offres reçues.

Le sous-ministre

André Trudeau



La présente publication ne constitue pas un avis d'appel d'offres. Les personnes désirant soumettre une offre doivent se référer aux avis d'appel d'offres diffusés par l'intermédiaire des babillards électroniques CIEC ou MERX.

Québec-Chaudière-Appalaches ⁽¹⁾

Dossier 80383201

Réfection des pierres et maçonnerie d'escalier et de murs au 225, Grande Allée Est, Québec (Québec).

Clôture : 99-06-03 à 15 h à Sainte-Foy.

Dossier 81263300

Entretien des portes motorisées au 500, rue de la Faune, Québec (Québec).

Clôture : 99-05-27 à 15 h à Sainte-Foy.

Dossier 81750001

Installation d'unités de climatisation au 300, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec).

Clôture : 99-06-01 à 15 h à Sainte-Foy.

Dossier 82067700 *

Services professionnels d'ingénieurs en structure au 5353, boul. Pierre-Bertrand, Québec (Québec).

Clôture : 99-06-01 à 15 h à Sainte-Foy.

Montréal-Montérégie ⁽²⁾

Dossier 656081-29

Réfection de l'entre-plafond au 125, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec).

Clôture : 99-06-01 à 15 h à Montréal.

Dossier 796793-01

Rebuter deux chaudières Volcano au 75, boul. Poliquin, Sorel (Québec).

Clôture : 99-06-01 à 15 h à Montréal.

Dossier 808910-13

Aménagement au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec).

Garantie de soumission : 6 600 \$

Clôture : 99-05-27 à 15 h à Montréal.

Dossier 815303-00 **

Entretien ménager au 4499, avenue de l'Esplanade, Montréal (Québec).

Garantie de soumission : 4 500 \$

Clôture : 99-06-01 à 15 h à Montréal.

* Seuls seront admis les fournisseurs ayant un établissement dans la région administrative où se dérouleront les travaux.

** Les documents seront en vente à compter du 20 mai 1999.

Vente des documents : CIEC 1-800-482-2432 (construction) et MERX 1-800-964-6379 (biens et services).

Les documents de soumission peuvent être consultés aux associations de la construction régionales (projets de construction) et aux adresses suivantes :

- (1) Bureau des soumissions, 1200, route de l'Église, bur. 3.01, Ste-Foy (Québec), (418) 643-5484.
- (2) Bureau des soumissions, 190, boul. Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), (514) 873-5485, poste 5622.
- (3) Direction régionale Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec, 1, rue du Terminus, 2^e étage, Rouyn-Noranda (Québec), J9X 3B5, (819) 763-3146.
- (4) Direction régionale Laval-Laurentides-Lanaudière, 2800, boul. St-Martin Ouest, bur. 3.08, Laval (Québec), (450) 680-6235.
- (5) Direction régionale Outaouais, 170, rue de l'Hôtel-de-Ville, bur. 8400, Hull (Québec), (819) 772-3052.
- (6) Direction régionale Saguenay - Lac-St-Jean - Côte-Nord, 3950, boul. Harvey, Jonquière (Québec), (418) 695-7927.

L'ensemble des appels d'offres de la Société peuvent être consultés sur notre site Internet

Société immobilière du Québec

www.siq.gouv.qc.ca

LE MONDE

GUATEMALA

Non à des amendements à la Constitution

AGENCE FRANCE-PRESSE

Guatemala — Les trois quarts des Guatémaltèques se sont abstenus dimanche lors du référendum sur les droits des Indiens, majoritaires dans le pays, et ceux qui se sont déplacés ont massivement dit «non» aux réformes proposées par le président Arzu, selon la commission électorale.

Ces 50 réformes constitutionnelles présentées comme essentielles par M. Alvaro Arzu devaient permettre de reconnaître l'identité et les droits de la majorité indienne (6,3 millions des 11 millions d'habitants) et réduire de façon significative le pouvoir de l'armée.

Les réformes, approuvées par le Congrès en octobre, auraient permis de donner un cadre légal aux accords de paix de 1996, signés entre le gouvernement d'Arzu et les rebelles, après 36 ans de guerre civile.

La dissolution de la Garde présidentielle, un groupe d'élite de l'armée accusé de violation des droits de l'homme, et une réduction des effectifs de l'armée étaient aussi prévus.

Plus de 75 % des quatre millions de votants se sont abstenus de voter. Parmi ceux qui ont voté, 85 % ont rejeté les réformes, d'après les premières estimations. Les bureaux de vote ont fermé à 18h dimanche.

La presque totalité des partis politiques et les organisations syndicales, humanitaires et indiennes avaient appelé à voter «oui». Bien que seuls les bulletins de la capitale aient été dépouillés hier matin, un responsable des élections a indiqué que «la tendance pouvait être similaire» dans tout le pays.

Le président avait prévenu que le «oui» était nécessaire pour garantir la paix. «Si l'autre camp gagne, cela peut causer de gros dégâts au pays. Cela me rendrait très triste et la grande majorité [des Guatémaltèques] ne pourrait pas en profiter», a-t-il ajouté dimanche après avoir voté.

Anticipant le faible taux de participation, Alvaro Arzu a dit que «pour beaucoup de personnes, il est difficile de se rendre dans les bureaux de vote; ils doivent souvent faire le trajet à l'arrière d'un camion». De nombreuses personnes, dont des Indiens, ont dit aux médias qu'elles étaient très peu informées de l'enjeu du référendum.

Mexique: changements à l'horizon

AGENCE FRANCE-PRESSE

Mexico — L'opposition mexicaine est largement favorite pour l'élection présidentielle de l'an 2000, selon un sondage publié hier, et menace ainsi sérieusement le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) qui détient la magistrature suprême depuis 70 ans.

L'opposition unie, selon un sondage du quotidien *El Universal*, l'emporterait facilement avec 56,5 % des voix contre 43,5 % pour le PRI.

Même si l'opposition ne parvenait pas à réaliser une alliance, ses deux leaders, ont, selon le sondage, la préférence des électeurs, puisque Vicente Fox pour le Parti d'action nationale (PAN, droite conservatrice) recueille 29,4 % et Cuauhtémoc Cardenas, pour le Parti de la Révolution démocratique (PRD, centre-gauche), 17,2 %, loin devant le candidat du PRI qui n'obtiendrait que 13,4 %.

Le PRD a déjà constitué un front commun avec trois petites formations de gauche ou du centre, le Parti du travail (PT), le Parti du centre démocratique (PCD) et la Convergence démocratique (CD), et a proposé au PAN de rejoindre cette alliance.

Toutefois, un accord entre le PRD et le PAN semble actuellement difficile à réaliser, en raison de profondes divergences politiques entre les deux formations et surtout entre leurs leaders.

Par ailleurs, le PRI est entré hier en conclave pour définir une nouvelle formule lui permettant de choisir son candidat à la présidentielle, rompant ainsi avec une tradition selon laquelle il revenait au président de désigner son éventuel successeur.

L'organe suprême du parti, le Conseil politique national, doit annoncer, au plus tard aujourd'hui, cette nouvelle formule, qui, selon la presse mexicaine devrait être l'organisation en juin prochain d'élections «primaires» dont le vainqueur serait annoncé en novembre.

Plusieurs «barons» du PRI ont déjà posé leur candidature, tandis que le ministre de l'Intérieur, Francisco Labastida, qui occupe un poste comparable à celui de premier ministre et passe pour être le favori du président Ernesto Zedillo, devrait se déclarer dans les prochains jours.

La crise du Kosovo

L'OTAN se rapproche un peu plus du sol

Un accord formel du président yougoslave Slobodan Milosevic «n'est pas une pré-condition» pour décider de déployer des troupes au Kosovo afin d'aider les réfugiés à regagner leurs domiciles, a dit hier le secrétaire au Foreign Office britannique. Toutefois, le porte-parole de l'OTAN a encore qualifié de «fiction» tout projet d'entrée en force d'un contingent de l'Alliance au Kosovo.

AGENCE FRANCE-PRESSE ET PRESSE CANADIENNE

Londres — Londres a plaidé hier en faveur d'une intervention militaire terrestre de l'OTAN au Kosovo, avec ou sans l'accord de Belgrade, au moment où la diplomatie européenne se mobilisait à Bruxelles.

A l'issue d'un entretien dans la capitale belge avec le secrétaire général de l'OTAN Javier Solana, le secrétaire au Foreign Office Robin Cook a déclaré: «Nous n'allons pas tourner en rond en Macédoine jusqu'à une grande cérémonie de signature d'un accord avec drapeaux et caméras».

Un accord formel du président yougoslave Slobodan Milosevic «n'est pas une pré-condition» pour décider de déployer des troupes au Kosovo afin d'aider les réfugiés à regagner leurs domiciles, a-t-il ajouté.

Plus tôt dans la journée, le chef de la diplomatie britannique avait estimé que l'Alliance atlantique devait se tenir prête «à tirer profit» de l'impact de sa campagne aérienne sur les troupes yougoslaves. Une majorité de Britanniques pensent que les bombardements de l'OTAN ne suffiront pas à remplir les objectifs de l'Alliance au Kosovo et sont favorables à une offensive terrestre, selon un sondage publié hier.

A l'OTAN, les militaires ont remis aux autorités politiques de premières estimations pour une action au sol «après» un accord de Belgrade. Selon des sources proches de l'Alliance, 50 000 hommes sont maintenant nécessaires, contre les 26 000 initialement envisagés avant la guerre.

Toutefois, le porte-parole de l'OTAN Jamie Shea a qualifié de «fiction» tout projet d'entrée en force d'un contingent de l'Alliance au Kosovo. «Il ne s'agit pas d'envoyer nos soldats se battre au Kosovo», a-t-il assuré.

A Washington, un responsable du Pentagone a indiqué qu'il «n'y a pas de consensus au sein de l'OTAN pour faire appel à des troupes au sol, si ce n'est dans un environnement permissif».

Hélicoptères Apache

L'entrée en action des hélicoptères d'attaque américains Apache, basés en Albanie, fait également l'objet de divergences de vues, cette fois au sein même de l'administration et de l'armée américaines.

Dans une interview à un hebdomadaire, le général yougoslave Nebojsa Pavkovic, commandant la 3^e Armée opérant au Kosovo, a pour sa part promis aux soldats occidentaux «l'enfer sur terre» en cas de tentative d'invasion.

Le Canada a condamné le président yougoslave Slobodan Milosevic, auquel il reproche d'utiliser des Kosovars comme boucliers humains dans le but de protéger des cibles militaires. Mais il a prévenu le régime yougoslave que cela n'arrêterait pas les bombardements. Le porte-parole des Affaires étrangères Jim Wright a déclaré hier que «à mesure que la campagne aérienne s'intensifie, il est clair que cela entraîne des risques».

A Bruxelles, les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE) ont rencontré dans la journée le dirigeant modéré des Albains du Kosovo, Ibrahim Rugova, le

président, et le chef de la diplomatie russe, Igor Ivanov.

A l'issue de cette rencontre, M. Rugova a estimé que «le Kosovo est vide» car il n'y reste que «quelques centaines de milliers» de Kosovars d'origine albanaise. Il a également affirmé n'avoir signé «aucun document» avec le président Milosevic.

M. Djukanovic a pour sa part demandé l'aide de l'UE pour lui permettre de résister aux pressions de Slobodan Milosevic. Il a affirmé que le président yougoslave cherchait «à imposer sa volonté» au Monténégro, où il aurait envoyé au total 45 000 soldats, mais que Podgorica ferait «tout pour résister».

Les ministres européens se sont ensuite entretenus avec M. Ivanov, qui a répété qu'aucune solution n'était envisageable avant l'arrêt des frappes. A Moscou, le premier ministre par intérim Sergueï Stepachine a réitéré la position de son pays: «D'abord l'arrêt des frappes, ensuite le dialogue».

La Russie est toutefois prête à coopérer de manière constructive à la mise sur pied d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur la fin de la guerre au Kosovo, a indiqué M. Ivanov.

De son côté, le chef de la diplomatie italienne Lamberto Dini a estimé que la position de Pékin semblait également évoluer dans ce sens.

L'Italie et l'Allemagne travaillent sur un document commun sur le Kosovo, qui sera publié aujourd'hui à l'issue du sommet italo-allemand de Bari, a-t-on appris hier de source proche de la présidence du Conseil italien.

Au siège de l'Alliance, Jamie Shea a d'autre part indiqué que plus de 40 000 réfugiés étaient en route au Kosovo vers la frontière macédoienne et «vont essayer de traverser» cette frontière.

Le retour des réfugiés du Kosovo chez eux «sera au centre» de la mission exploratoire de l'ONU commencée dimanche à Belgrade, a déclaré hier son chef Sergio Vieira de Mello.



Plusieurs milliers de réfugiés vivent encore dans les camps de Kukës en Albanie.

Processus de paix au Proche-Orient

Barak promet de négocier «en toute bonne foi»

REUTERS

Tel Aviv — S'il est resté prudent sur le sujet durant sa campagne électorale, pour ne pas s'aliéner les voix de la droite décue par son adversaire Benjamin Nétanyahou.

Ehud Barak a quelques idées pour sortir le processus de paix israélo-arabe de l'impasse dans laquelle il se trouve depuis l'arrivée au pouvoir du chef du Likoud, il y a trois ans.

Le leader travailliste en a confié les grandes lignes lors d'une interview à Reuters Television il y a une dizaine de jours, confirmant incidemment qu'on peut effectivement le considérer à la fois comme une colombe et comme un faucon.

Il s'est refusé à s'engager sur la conclusion d'un accord définitif avec les Palestiniens dans l'année qui vient, comme le souhaite Washington, et a souligné que tout règlement devra

confirmer que Jérusalem et la plupart des colonies juives de Gaza et de Cisjordanie resteront sous souveraineté israélienne.

Il n'a pas exclu que les négociations avec les Palestiniens débouchent sur l'établissement d'un Etat palestinien, pourvu que cette entité soit démilitarisée. «Peu importe l'appellation que se donneront les Palestiniens, mais je ferai en sorte qu'ils ne puissent rien faire qui menace Israël ou viole les accords conclus», a-t-il confié.

«Je mènerai la négociation en toute bonne foi et avec confiance en vue d'aboutir à un équilibre permettant la défense de nos intérêts vitaux et de notre sécurité tout en laissant aux autres une certaine latitude pour tenter de faire valoir eux aussi leurs intérêts», a-t-il promis.

L'ancien chef d'état-major de Tsahal, reconverti dans la politique sous la houlette du premier ministre assassiné Yitzhak Rabin, a promis de soumettre à un référendum tout règlement conclu avec les Palestiniens. Il s'est dit, dans cette hypothèse, convaincu d'obtenir une large approbation des Israéliens.

Barak a souligné qu'il reprendrait l'application des accords conclus en octobre à Wye Plantation et suspendus par Nétanyahou en décembre après la mise en oeuvre de la première des trois phases de retrait de Cisjordanie prévues dans un laps de temps de trois mois — «étant entendu bien sûr que les Palestiniens honoreront leurs propres obligations».

Le leader travailliste s'est déclaré en outre confiant de pouvoir trouver une formule permet-

tant une reprise des pourparlers de paix avec la Syrie, totalement en veilleuse depuis mars 1996.

Il s'est enfin engagé à œuvrer à un retrait définitif de Tsahal de la zone d'occupation du Sud-Liban dans un délai d'un an.

Pré de répondre à certains analystes qui ne voient pas de fossé entre lui et Nétanyahou sur la question palestinienne, Barak a répondu qu'il offrirait ce que «Bibi» ne pouvait offrir, «à savoir le sérieux et l'engagement».

«Si on pouvait parvenir à la paix grâce aux caméras de télévision et faire échouer la terreur avec des vœux, nous aurions alors un premier ministre idéal, dont il n'y aurait pas besoin de changer. Mais comme le vrai problème à résoudre se trouve sur le terrain, il nous faut plus que des beaux discours et des gourous. Il nous faut le courage de la conviction pour avancer et résoudre le problème.»

Droit de vote

Les femmes koweïtiennes disent merci à l'émir

AGENCE FRANCE-PRESSE

Koweït — Des centaines de Koweïtiennes affluaient hier, en limousines, au palais de l'émir pour le remercier de leur avoir accordé le droit de vote et d'éligibilité, au grand dam des islamistes.

Un rassemblement de femmes a été organisé au palais en signe de gratitude au lendemain de la décision de l'émir, cheikh Jaber al-Ahmad al-Sabah, d'autoriser les femmes à participer aux élections législatives et municipales à partir de l'an 2003.

Cette décision a été unanimement saluée par la presse koweïtienne qui l'a qualifiée de «bonne», quoique «tardive». «C'était la bonne façon d'agir. La journée d'hier est aussi historique que celles de l'indépendance, de l'adoption de la Constitution et la libération» de l'occupation irakienne en 1991, écrit le quotidien *Al-Qabas*.

«L'émir avait promis dans son premier discours après la libération du Koweït que les femmes allaient devenir égales aux hommes en droits et en devoirs. Cette question n'était pas négociable», ajoute le journal dans un éditorial.

«L'émir a tenu sa promesse», proclame pour sa part le quotidien *Al-Anbaa* alors que le journal anglophone *Kuwait Times* estime que cette décision a débarrassé le Koweït d'une approche de l'égalité des sexes, digne de l'homme de Cro-Magnon.

La décision de l'émir a cependant suscité des grincements de dents parmi les islamistes qui ont contesté le droit accordé aux femmes de se faire élire. «Il est interdit aux femmes koweïtiennes de se porter candidates», s'est in-

surgé cheikh Khaled al-Mazkour, un dignitaire sunnite qui dirige un organisme relevant de l'émir et chargé d'appliquer la charia (loi islamique) dans l'émirat. «Cette opinion est aussi celle d'Al-Azhar [en Egypte, principale autorité de l'islam sunnite] et d'autres écoles religieuses», a ajouté cheikh Khaled.

Colère des Frères musulmans

Pour Ali Abdallah al-Moutawah, qui dirige la confrérie des Frères musulmans, cette décision est d'autant plus surprenante qu'elle a été prise en l'absence d'un Parlement. «Si cette question avait été soumise aux autorités religieuses du Koweït, elle aurait été rejetée», a-t-il affirmé.

Le décret de l'émir accordant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes doit être approuvé par la prochaine assemblée issue des élections anticipées qui seront organisées le 3 juillet après la dissolution le 4 mai du Parlement.

Le Koweït est la seule monarchie du Golfe à avoir un Parlement, mais seuls les hommes et les Koweïtiennes de souche sont autorisés à voter. Le Qatar avait autorisé les femmes à voter et à se porter candidates lors des premières élections d'un conseil municipal, le 8 mars dernier, mais aucune femme n'avait été élue.

Bien qu'exclues du processus législatif, les femmes occupent des postes élevés au Koweït, dans la fonction publique, où deux sont sous-secrétaires d'Etat et une, ambassadrice, comme dans le secteur privé et l'éducation. En 1997, elles formaient environ 70 % des diplômées de l'université du Koweït, dont le recteur est une femme.

INDE

Sonia Gandhi démissionne, son parti veut la retenir

AGENCE FRANCE-PRESSE

New Delhi — Sonia Gandhi a spectaculairement offert hier sa démission de la présidence du Congrès, après que des responsables de son parti eurent affirmé qu'elle ne pouvait diriger l'Inde car d'origine étrangère, mais cette offre a été rejetée.

«J'offre ma démission de mon poste de président du parti», a déclaré Mme Gandhi, 52 ans, veuve d'origine italienne de l'ex-premier ministre Rajiv Gandhi, dans une lettre remise à la principale instance du Congrès, qui a annoncé qu'il refusait sa démission et l'a assurée de son soutien.

Les observateurs s'interrogeaient sur le point de savoir s'il ne s'agissait pas de la part de Mme Gandhi d'une manœuvre destinée à renforcer son contrôle sur le Congrès, principale formation d'opposition qu'elle dirige depuis un an.

A quatre mois d'élections législatives anticipées, Mme Gandhi — déjà vilipendée par la coalition sortante dirigée par les nationalistes hindous pour son origine étrangère — avait en effet vu au cours du week-end se retourner contre elle trois responsables de son propre parti.

Dans une lettre à Mme Gandhi, Sharad Pawar, chef du groupe parlementaire du Congrès, et deux autres leaders avaient mis en doute sa capacité à gouverner et lui avaient demandé de proposer un amendement à la Constitution empêchant des personnes d'origine étrangère de pouvoir devenir président ou premier ministre de l'Inde.

Cette rébellion a été considérée comme le symptôme d'un combat des chefs au sein du Congrès par les analystes, selon qui cela augure mal des chances de ce parti aux législatives qui auront lieu en septembre après la chute en avril du premier ministre Atal Behari Vajpayee.

Mme Gandhi, héritière de la «dynastie» Nehru-Gandhi, a répondu avec émotion, déclarant: «Bien que née dans un pays étranger, j'ai choisi l'Inde comme mon pays. Je suis Indienne et je resterai jusqu'à mon dernier souffle. L'Inde est ma patrie, plus chère que ma propre vie». Elle a affirmé qu'elle avait pris la présidence du Congrès non par goût du pouvoir mais parce que le parti de son époux défunt, dans l'opposition depuis 1996, était menacé de périr. «Je continuerai à servir le parti de mon mieux comme membre actif et loyal», a-t-elle dit.

La principale instance du Congrès, réunie d'urgence, s'est déclarée «choquée» par cette offre de démission, appelant Mme Gandhi à continuer d'exercer la présidence du parti. Plusieurs centaines de manifestants se sont rassemblés devant chez elle pour lui crier son soutien.

M. Pawar, qui ne participait pas à la réunion, a été accusé par son parti d'avoir «contribué à la scandaleuse campagne» des nationalistes hindous contre Mme Gandhi. Née à Orbassano près de Turin, Sonia Gandhi avait pris la nationalité indienne en 1983, 15 ans après son mariage avec Rajiv Gandhi, qui fut assassiné en 1991. Les attaques contre l'Italienne» avaient été relancées récemment par les nationalistes hindous.

Club 402-HOMME



IMPERMÉABLES
LÉGERS
importés d'Italie

Régulier 780 \$
Soldés 295 \$

1118, rue Sainte-Catherine O.,
Bureau 200
Montréal (Québec) H3B 1H5
tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi
De 9 h 30 à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h

É D I T O R I A L

Un modèle à revoir

Le besoin d'une réflexion poussée sur le rôle de l'État est partagé par un nombre croissant de Québécois. Rejetée spontanément voilà quelques mois à peine, l'idée fait son chemin dans tous les milieux, sauf au gouvernement Bouchard qui, malheureusement, ne veut pas d'un débat structuré sur le sujet.

Le premier à avoir lancé l'idée d'un débat sur le rôle de l'État fut le chef du Parti libéral, Jean Charest. La façon choisie, celle d'une remise en cause des acquis de la Révolution tranquille dans le cadre de la campagne électorale, l'automne dernier, provoqua une levée de boucliers dans les milieux nationalistes. Sa proposition fit long feu, mais elle a été reprise depuis par des gens d'orientations aussi différentes que Gerald Ponton, le président de l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Québec, et Gerald Larose, le président sortant de la CSN. L'un et l'autre ne s'entendent certainement pas sur ce que devrait être le rôle de l'État dans l'avenir, mais ils constatent tous deux qu'une réforme s'impose.

Maintenant que sont apaisées les réactions parfois un peu chauvines suscitées par la proposition Charest, la réflexion sur le rôle de l'État québécois doit être reprise dans un contexte serein. Il n'y a rien d'hérétique à se demander à la lumière de la performance économique québécoise, qu'il s'agisse d'emploi ou de fiscalité, si la recette mise au point ces dernières décennies sous le vocable de «*modèle québécois*» est toujours la bonne. Caractérisé par une dose d'interventionnisme de l'État plus grande qu'ailleurs en Amérique du Nord et par la recherche de consensus, ce modèle a certainement besoin d'être revu et adapté pour tenir compte du chemin parcouru depuis 40 ans et des défis que nous réserve l'avenir.

Que les milieux économiques prônent la réduction du rôle de l'État n'a rien d'étonnant. L'entrepreneuriat québécois, qui s'est développé avec l'aide de l'État, est en mesure d'occuper une place plus grande qu'il demande qu'on lui fasse. D'où les propositions de privatisation, de déréglementation, d'une ouverture ne serait-ce que partielle à la concurrence dans des secteurs réservés à l'État tels que la santé et l'énergie hydroélectrique.

C'est aussi parce qu'il constate que le poids de l'État est devenu trop grand que Gerald Larose réclame une décentralisation et une débureaucratization de l'État dans le but de faire davantage de place à la société civile. Le rôle premier de l'État est de faire des politiques publiques, pas de se substituer à ceux qui peuvent les mettre en œuvre, note-t-il tandis que certains, comme l'économiste Gilles Paquet, de l'Université d'Ottawa, préconisent la valorisation de l'entrepreneuriat civique tant sur le plan social qu'économique.

Le fait que ces interrogations sur le rôle de l'État viennent autant de la gauche que de la droite illustre le besoin de faire plus qu'une simple réflexion. Il y a nécessité de rechercher les consensus autour des stratégies de développement économique et social du Québec, ce qui ne peut se réaliser utilement qu'en dehors d'un cadre partisan, comme l'a montré la dernière campagne électorale. L'idée d'une commission nationale sur l'économie et l'emploi proposée par l'Alliance des manufacturiers pourrait constituer le forum approprié, pour peu qu'on y réunisse des spécialistes dont le mandat serait de proposer des avenues nouvelles à être présentées lors d'un prochain sommet socioéconomique.

Ce débat ne semble pas intéresser le gouvernement Bouchard qui, par la voix de Bernard Landry, dit préférer «*continuer à intensifier l'action*». La proposition Ponton est donc rejetée, tout comme on a ignoré la suggestion faite ces deux dernières années par *Le Devoir* de créer un Conseil économique et social qui puisse jeter un regard neutre sur les politiques économiques du gouvernement québécois. Il y a là refus malsain d'un débat souhaitable à tous égards sur le plan démocratique et qui n'empêcherait en rien le gouvernement de poursuivre ses politiques actuelles. Si ce dernier est convaincu d'avoir la bonne recette, il ne devrait pas craindre de l'expliquer à nouveau et de la défendre. Faute de quoi on en viendra à croire qu'il a peur de perdre le contrôle de ce débat qu'il souhaite vraisemblablement garder pour plus tard... à la veille d'un prochain référendum.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Le travail des enfants

La ministre d'État au Travail et à l'Emploi, Diane Lemieux, vient de présenter un projet de loi d'une portée limitée ayant pour objet de baliser le travail des enfants.

On se rappellera qu'au cours de son premier mandat, le gouvernement Bouchard avait consulté les partenaires pour connaître leur opinion. À cette occasion, patrons et syndicats en étaient presque venus à s'entendre pour un contrôle législatif plus serré, mais l'accord n'avait pas tenu. Quant aux représentants des jeunes pour qui le travail rémunéré constitue une forme d'intégration sociale souhaitable et non un mal à combattre, ils s'étaient surtout montrés inquiets... de ce que les adultes veuillent les contrôler encore un peu plus.

Au cours de ces consultations, les abus de certains employeurs peu scrupuleux mais aussi les excès des jeunes eux-mêmes ont été montrés du doigt comme étant des causes de décrochage scolaire. On a convenu qu'une intervention était devenue nécessaire pour mieux encadrer le phénomène, sans parvenir à s'entendre quant à la forme qu'elle devrait prendre.

Au centre des observations recueillies, une curiosité: si la Loi sur l'instruction publique oblige les enfants à fréquenter l'école jusqu'à 16 ans, rien n'interdit leur embauche pendant les heures de classe. S'il était adopté, le projet de loi 50 corrigerait cette anomalie, en plus de forcer les employeurs à libérer les jeunes à temps pour leur permettre de revenir à la maison au plus tard à 23h, la semaine. De plus, la signature des parents serait dorénavant requise pour l'embauche d'enfants de moins de 14 ans.

Cela est peu au regard des demandes de groupes comme la CEQ qui auraient voulu l'interdiction pure et simple du travail des moins de 14 ans et la fixation d'un nombre d'heures maximum pour les 14 à 16 ans. Mais si la position du gouvernement est difficile à comprendre pour ce qui est des moins de 14 ans qui, sauf de rares exceptions, n'ont rien à faire sur le marché du travail, elle est plus limpide dans le cas des plus vieux dont le Code civil dit bien qu'ils doivent être considérés comme des adultes en matière de travail. Sans oublier le fait que le travail au noir et le cumul d'emplois seraient des moyens faciles de contourner une loi qui limiterait le nombre d'heures pour chacun.

Il faudra donc continuer de s'en remettre à l'intelligence des parents et au bon sens des milieux d'affaires.

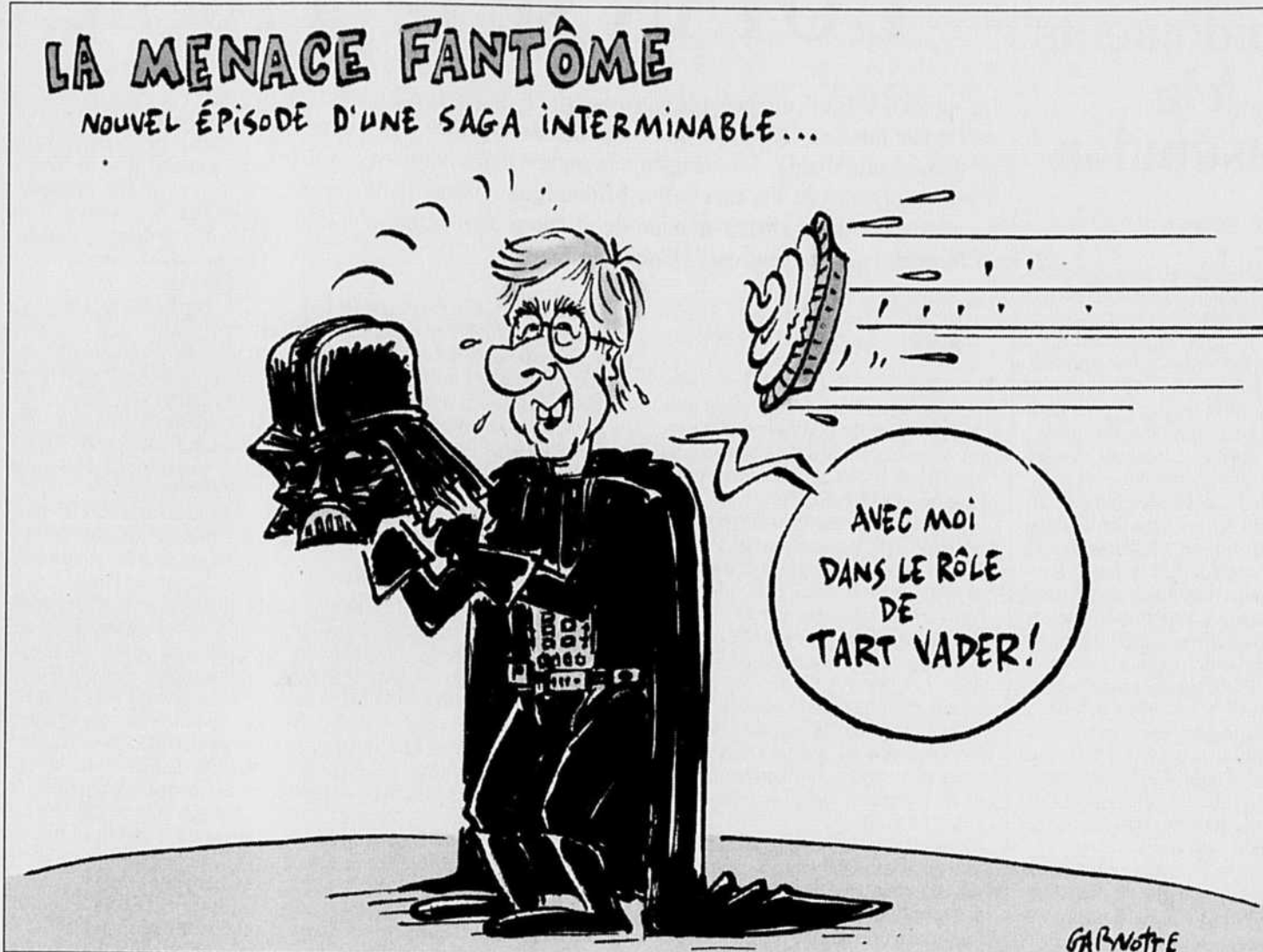
En fait, le problème du travail des enfants, si problème il y a, on le retrouve surtout chez les plus de 16 ans, qui ont la fâcheuse habitude de vouloir travailler un grand nombre d'heures tout en étudiant. En cette matière, une loi ne remplacera pas la pression du milieu comme moyen de sensibilisation des jeunes à la nécessité de mettre la formation académique en tête de leurs priorités.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFACON
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUE, NORMAND THÉRIAULT
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Que de faussetés!

Lisant les divers propos du docteur Raouf Ayas, dans un texte paru dans *Le Devoir* du 7 mai 1999, portant le titre «*Merci ma sœur*» et s'adressant aux récriminations des orphelins de Duplessis, je me permets de lui répondre.

Je suis une orpheline de Duplessis et laissez-moi vous dire que les «*chères sœurs*» ne se sont pas soucies de leur amour et de leur bonne foi en me kidnappant de l'orphelinat de Rimouski afin de m'interner illégalement dans l'hôpital psychiatrique, à Saint-Julien, à l'âge de 11 ans. J'ai eu des médicaments à la chaudière pour paraître vraiment débile mentale et faciliter les mensonges à mon insu. C'était un spectacle désolant! Je remercie le ciel que ma foi n'ait pas été abolie par les atrocités que j'ai vécues et que j'ai vues!

Je peux comprendre que les chiffres de Léo-Paul Lauzon en ont surpris plus d'un, mais je ne peux pas croire qu'un homme comme M. Ayas puisse fabriquer dans une telle lettre sans connaître ni avoir vécu la vérité... les chiffres n'étaient qu'une estimation minimale des gains faits sur le dos des orphelins.

J'insiste aussi pour lui dire de ne pas inverser les rôles dans ce grand dossier humanitaire; ce sont nous, les orphelins, qui avons torché pendant des années et servi de *cheap labor* jour après jour! Autrement, nous étions des enfants innocents et dépourvus de défense devant nos «bourreaux». Aujourd'hui, les survivants de cette époque n'arrivent toujours pas à trouver justice, car des personnes

comme M. Ayas protègent les responsables qui ont assouvi leurs bas instincts sur nous! Il a écrit: «*Ne crachons point sur la main qui nous a fait manger un jour*». J'ai 62 ans et je traîne encore le fardeau d'un dossier médical qui m'a décrit en tant que débile mentale (preuves à l'appui), j'ai été privée d'éducation et j'ai subi des agressions sexuelles par cette main qui m'a nourri un jour!

Ce n'est que lorsque les religieuses reconnaîtront leurs torts ou leur passé et qu'elles accepteront de verser des compensations individuelles que la poussière retombera, car je n'abandonnerai jamais. Ce n'est certainement pas lui qui va changer ce que j'ai vécu.

Clarina Duguay
Joliette, 9 mai 1999

Un bien national

Le lundi 3 mai 1999, un individu a acquis un carnet inédit du célèbre poète Émile Nelligan, lors d'une vente aux enchères à l'hôtel des encans de Montréal. La Bibliothèque nationale du Québec, qui possède le fonds d'archives de l'écrivain, a bien voulu se procurer le carnet.

Malheureusement, le budget de 20 000 \$ dont elle disposait n'a pas suffi, le précieux document s'étant vendu un peu plus de 21 000 \$. Notre patrimoine archivistique national s'est ainsi appauvri au profit de spéculateurs. Événement malheureux s'il en est, d'autant plus que la loi canadienne sur les biens culturels d'intérêt national permet de fournir aux individus, en retour de dons d'archives ou

d'œuvres d'art, des reçus pour fins d'impôt permettant de substantielles économies. Il aurait été fort souhaitable que le propriétaire du carnet de Nelligan le donne à la BNQ en retour d'un tel reçu.

Ce procédé est courant: qu'on se rappelle le don des archives de Michel Tremblay à la Bibliothèque nationale du Canada il y a quelques années.

L'Association des archivistes du Québec dénonce la vente aux enchères de documents d'archives, qui met en péril la préservation de la mémoire collective du Québec. Cet éparpillement des archives d'une illustre figure du développement de la littérature québécoise va à l'encontre du principe de respect des fonds. Ce principe, assise théorique de l'archivistique, stipule que les archives d'un individu ou d'un organisme doivent être conservées ensemble ou regroupées si elles ont été dispersées. L'application de ce principe a plusieurs avantages: il garantit la valeur de témoignage des documents, il favorise le repérage de l'information et il facilite le travail des chercheurs. Le carnet vendu à un particulier ne sera peut-être jamais accessible aux chercheurs, alors que s'il avait été transféré à la BNQ, les spécialistes auraient pu le consulter et le mettre en valeur dans des publications et des communications futures. Leurs recherches enrichiraient alors notre connaissance de Nelligan, de sa production poétique et de notre histoire. Espérons que le précieux carnet de Nelligan prendra un jour le chemin de la BNQ.

Danielle Lacasse
Présidente, Association des archivistes du Québec
Montréal, 9 mai 1999

LIBRE OPINION

Pour la déconfectionnalisation

LUCIE LEMONDE

Présidente de la Ligue des droits et libertés

Depuis de nombreuses années, la Ligue des droits et libertés milite en faveur de la déconfectionnalisation complète du système scolaire québécois et pour l'élimination de la discrimination en éducation. Elle a été à l'origine de la Coalition pour l'égalité des droits en éducation, qui est maintenant devenue la Coalition pour la déconfectionnalisation du système scolaire. Pour la Ligue, la Déclaration universelle des droits de l'homme demeure le phare dans tout débat sur les libertés fondamentales et sur l'égalité des droits en éducation. L'objectif social ultime doit être la réalisation de l'égalité des citoyennes et citoyens, sans distinction fondée sur les croyances — ou les incroyances — religieuses dans notre système d'éducation.

Le droit à l'éducation et à l'instruction publique doit se réaliser dans le respect de la liberté de religion et du droit à l'égalité. Cet objectif exige une séparation de l'Église et de l'État, de même que des structures scolaires non confessionnelles: d'une part, l'État doit s'abstenir d'intervenir dans le contenu et la diffusion de l'enseignement religieux et, d'autre part, l'Église ne doit pas s'ingérer dans la direction et l'administration de l'instruction publique. Le maintien d'écoles et de commissions scolaires confessionnelles peut constituer un facteur de division et de marginalisations sociales, en niant le pluralisme de la société québécoise et en donnant naissance à des écoles ghettos pour les élèves issus de minorités ethniques ou religieuses.

La société québécoise a changé. Les institutions doivent suivre. En vertu de l'article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, toute personne a droit à ce que règne un ordre social, notamment en matière d'éducation, qui permette le plein exercice de la liberté de pensée, de conscience et de religion, qui n'établisse aucune distinction fondée sur la religion ou la conviction, qui ne favorise pas une ou quelques religions au détriment

des autres. Une école vraiment commune, voilà ce qu'il faut pour développer une véritable éducation au respect de la différence, de la tolérance, de la compréhension et de l'amitié entre les nations, les groupes ethniques et les groupes religieux et, conséquemment, mettre fin aux privilèges qui discriminent les citoyennes et citoyens selon leurs croyances.

Le recours aux clauses «nonobstant» démontre, d'une part, que l'on est bien conscient que le système actuel viole les droits fondamentaux garantis dans les chartes canadienne et québécoise et, d'autre part, il est inadmissible car incompatible avec la Déclaration universelle et les autres documents internationaux ratifiés par le Canada et le Québec. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques garantit la liberté de religion à son article 18. Ce Pacte prévoit lui aussi le recours à une clause «nonobstant» permettant de déroger aux obligations énumérées (article 4). Cependant, l'emploi de cette mesure est réservé aux situations où «un danger exceptionnel menace l'existence de la nation». De plus, il est spécifié que, même en temps de guerre ou de danger exceptionnel, aucune dérogation à l'article 18 n'est autorisée. Cela signifie clairement que le Québec, en recourant à la clause «nonobstant», ne serait pas à l'abri d'une contestation devant le Comité des droits de l'homme de l'ONU.

En définissant les paramètres du débat sur la place de la religion à l'école en regard des normes juridiques internationales et constitutionnelles, le rapport Proulx ne fait que réaffirmer les valeurs universelles de liberté et d'égalité, garanties dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans nos chartes des droits. Pierre Gaudet écrivait, dans *Le Devoir* du 21 avril 1999, qu'il y a peut-être lieu de se questionner sur le bien-fondé de cette conception universaliste des droits fondamentaux «qui ignore les situations concrètes et historiques des communautés».

Il est alarmant qu'un tel argument fasse surface au Québec, alors qu'il était l'apanage de certains

pays, asiatiques notamment, qui utilisent l'argument de la spécificité culturelle ou religieuse pour remettre en cause le principe de l'universalité des droits et tenter ainsi de justifier les châtiments corporels, les entraves aux libertés d'expression, d'association et de religion, et les violations massives des droits des femmes. Selon cet argument, les droits seraient un concept occidental qui n'a pas de sens dans les sociétés où les traditions culturelles et religieuses amèneraient plutôt à privilégier les devoirs et obligations à l'endroit de la communauté et de l'État. Les organisations non gouvernementales des pays asiatiques ont été les premières à s'opposer à ce relativisme culturel.

L'universalité des droits n'a jamais été tant soutenue et réclamée par les défenseurs, ceux et celles qui luttent au quotidien contre l'oppression des pouvoirs et pour le respect des libertés élémentaires. Ces défenseurs, partout dans le monde, revendiquent et luttent pour l'application au niveau local des principes universels des droits. Ce n'est donc pas un hasard s'ils sont désormais parmi les principales cibles de la répression: ces hommes et ces femmes incarnent l'universalité contemporaine.

Dans ce contexte, la réaffirmation, autant du caractère universel des droits que de l'indissociabilité et de l'interdépendance des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels, s'avère nécessaire. C'est la voie qu'a suivie la Conférence de Vienne dont la Déclaration proclame: «*Tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés. La communauté internationale doit traiter des droits de l'homme globalement, de manière équitable et équilibrée, sur un pied d'égalité et en leur accordant la même importance. S'il convient de ne pas perdre de vue l'importance des particularismes nationaux et régionaux et la diversité historique, culturelle et religieuse, il est du devoir des États, quel qu'en soit le système politique, économique et culturel, de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales.*»

IDÉES

L'industrie du sport professionnel

Les patates, elles, sont cultivées

La culture sportive n'existe pas; c'est un non-sens, une expression inventée sur mesure pour les besoins de la cause

JACQUES BOUCHARD

Imagier

Dans son texte «*Le prix à payer*», Sylvain Lefebvre pose une question cruciale en sachant visiblement que la réponse déterminera dans quel portefeuille gouvernemental l'industrie du sport professionnel espère déjà trouver sa part d'aide sociale: «*Est-ce que le baseball professionnel possède une certaine valeur culturelle?*»

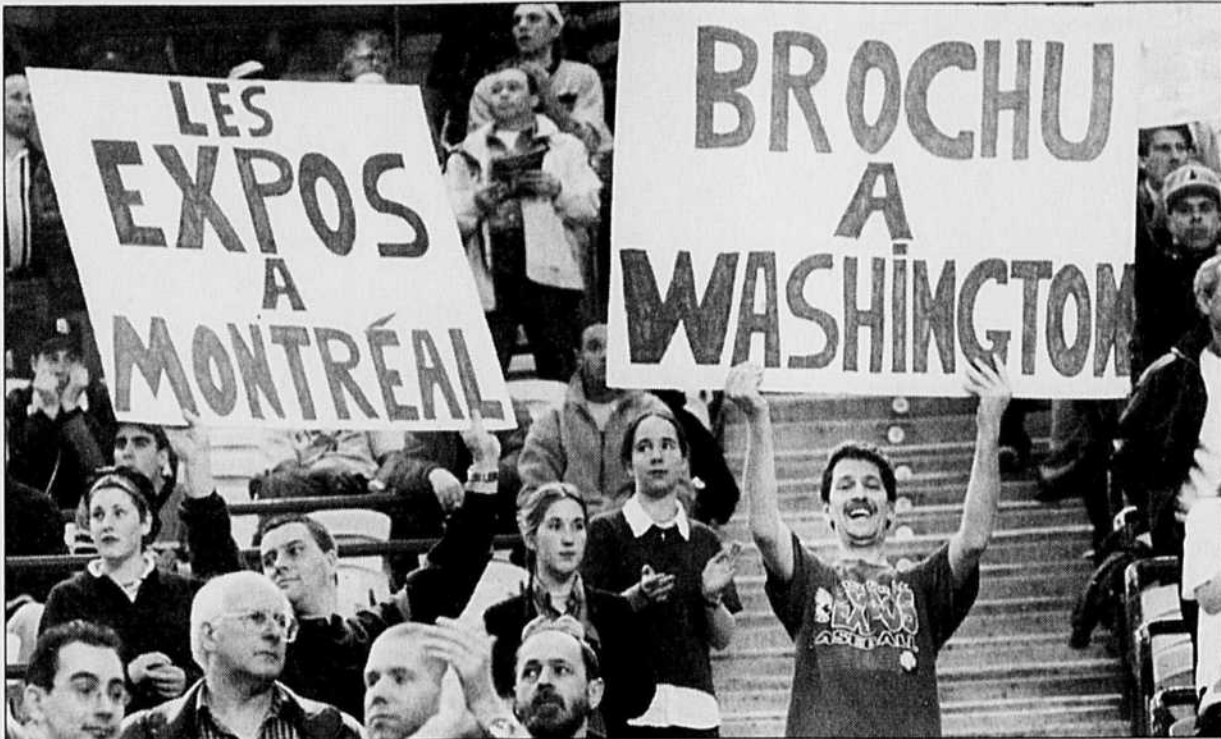
Au début, seuls les chroniqueurs sportifs vendus à la cause parlaient de la culture sportive. Aujourd'hui, la presque totalité des journalistes semblent victimes de la désinformation publicitaire organisée par l'industrie du divertissement sportif. En reprenant cette expression créée par des faiseurs d'image professionnels, ils accordent une crédibilité un peu naïve aux vaniteuses prétentions culturelles de l'industrie du sport professionnel et ils entretiennent la confusion intellectuelle engendrée par cette usurpation d'identité frauduleuse. Des créatifs ont inventé de toutes pièces le concept d'une culture globale. Selon cette théorie démagogique, tout ce qui bouge et se donne en spectacle serait culturel. Petite ou grande culture, la différence entre les deux ne serait pas déterminée par la nature du spectacle mais par l'origine sociale des spectateurs.

Qu'est-ce que la culture? C'est le développement de certaines facultés de l'esprit: le sens critique, le goût, le jugement, par des exercices intellectuels appropriés. Eh oui! La culture, petite ou grande, implique nécessairement l'usage de la pensée, l'activité culturelle doit stimuler la réflexion et solliciter l'intelligence même après la troisième bière.

Qu'est-ce que le divertissement? Divertir, distraire, qui détourne l'homme de penser aux problèmes essentiels qui devraient l'occuper. Le divertissement est destiné à faire oublier les frustrations de la vie courante et surtout leurs causes. Comme nous pouvons le constater, nous sommes mis devant deux conceptions totalement opposées de l'utilisation de l'intelligence humaine pendant le temps non consacré à assurer les besoins essentiels à la subsistance de son enveloppe physique.

L'un vise la stimulation de l'intelligence, de la réflexion sur l'éthique, l'esthétique et l'organisation sociale. L'autre sert à tuer le temps, à abrutir le prolétaire par la contemplation de compétitions symboliques. La culture est destinée à éveiller la conscience du spectateur, le divertissement vise à détourner la pensée de la réalité et des actions de ceux qui nous exploitent et nous trompent.

Flairant la possibilité de toucher de belles subventions culturelles, les industriels du sport ont entrepris de vastes campagnes de désinformation destinées à convaincre l'opinion publique que leurs entreprises étaient culturelles. Des créatifs publicitaires ont concocté le concept de «culture sportive». Ils ont fait le pari qu'en opposant directement le divertissement à la culture on pourrait créer une confusion et manipuler une partie importante de l'opinion de la classe moyenne et des milieux moins favorisés peu intéressés par l'art lyrique, la fréquentation des théâtres, des galeries et des musées. On flatta habilement les amateurs de sport dans le sens du poil. Cette masse influençable, habituée à réagir en troupeau, ne demandait qu'à croire en l'activité intellectuelle engendrée par l'analyse des compétitions sportives («*Le mental*, man, le *mental*, c'est ça le plus important», disent «les boys»). Surpris et ravis de se découvrir soudainement si cultivés, ils ont été séduits par cette idée d'une



REUTERS

Le baseball est à la culture ce que le hot-dog est à l'art culinaire...

petite culture taillée sur mesure pour ceux qui sont nés pour un petit pain, en opposition à l'autre, la culture «son-gée», celle des artistes et des intellectuels, ces pelleteurs de nuages méprisants. Nos démagogues comparent en général le théâtre institutionnel, la danse classique et l'Orchestre symphonique aux Expos et au Canadien, des comparaisons que les médias reprennent sans tiquer; c'est un peu fort. Ça prouve que la campagne de propagande mise au point par les spécialistes en relations publiques fonctionne à plein régime. Le baseball est à la culture ce que le hot-dog est à l'art culinaire. Mettre sur le même pied les Expos et le TNM, c'est l'équivalent de comparer les chorégraphies des danses à 10 \$ à celles des Grands Ballets canadiens.

Qu'y a-t-il de culturel à roter de la bière et des hot-dogs en regardant des hommes habillés en petits garçons jouer à la baballe, ou des gros taupins en patins courir après une rondelle de caoutchouc en se tapant sur la gueule?

Le culturisme, c'est l'art de sculpter son propre corps à l'aide d'exercices physiques et de suppléments nutritionnels synthétiques appropriés, pour l'exposer huilé et grillé comme un poulet rôti dans des compétitions où les meilleures sculptures gagnent de jolies médailles en métaux plus ou moins précieux. Le mot culturisme ainsi que l'expression culture physique ont été inventés par Ben Weider lorsqu'il a fondé son entreprise. Ce sont des slogans publicitaires créés pour stimuler les ventes d'un programme d'exercices de musculation, d'accessoires de gymnastique et autres potions magiques pour la gonflette musculaire.

Le CIO de l'époque a bien aimé le côté culturel de cette expression et l'a repris à son compte. Cette reconnaissance officielle a dilaté la fierté napoléonienne de M. Weider, qui profitait justement de son apparition dans un récent reportage télévisé sur l'exposition actuellement consacrée à son héros, l'empereur au bicorne et à la mèche rebelle, pour réclamer la reconnaissance paternelle de son apport personnel à la langue française.

Si tout ce beau monde veut nous faire croire que leurs activités sont culturelles, ce n'est pas pour la noblesse de l'art mais bien pour celle du fric. Ainsi va la culture d'entreprise. Les milieux culturels devraient comprendre qu'avec les contraintes budgétaires actuelles, les subventions données au sport au nom de la culture seront autant d'argent de moins allant aux artistes. Ils doivent réagir devant cette attaque subtile et sournoise, cette propagande mercantile visant à confondre le public en mettant abusivement en compétition sur le même pied la culture et le divertissement.

La culture sportive n'existe pas; c'est un non-sens, une expression inventée sur mesure pour les besoins de la cause, une usurpation d'identité, une fraude intellectuelle destinée à toucher des subventions. Une fraude de plus en plus efficace comme on le voit, puisque presque tout le monde semble s'y être laissé prendre. L'industrie du sport a tout intérêt à entretenir cette confusion, c'est la leçon que ses stratèges ont tirée de l'aventure du Musée Juste pour rire, accusé d'avoir détourné au profit du divertissement des subventions originellement destinées au milieu culturel.

Il y a matière à s'inquiéter quand on voit cet exercice antidémocratique, où des hauts fonctionnaires et des ministres se concertent en secret avec une poignée de spéculateurs, futurs bénéficiaires des largesses gouvernementales, pour définir les paramètres de ces largesses, comme si c'était une entente contractuelle privée. Il y a quelque chose de malsain à les voir multiplier les conférences de presse et les astuces pour faire accepter à la population, malgré son opposition évidente, le versement d'un chèque d'aide sociale de 160 millions à une entreprise privée, dont l'impact économique est de plus en plus discutable et l'avenir totalement incertain.

Petite devinette en parodiant les Cyniques. Quelle est la différence entre un sportif et une patate? La patate est cultivée. La culture physique comme la culture des patates n'ont de culturel que le nom.



Chantal Hébert

La chaise musicale

Fidèle à son habitude, le premier ministre Jean Chrétien a récemment demandé à ses ministres de lui faire part de leurs intentions en vue des prochaines élections fédérales. Ceux qui ne voudraient pas se représenter pourraient être recyclés dans des postes de prestige à l'extérieur du conseil des ministres. Avec les autres, et grâce à un certain nombre d'ajouts, M. Chrétien se composerait d'ici l'été un cabinet revu et corrigé pour entreprendre la seconde moitié du mandat en cours. Le jeu de chaise musicale est évidemment tronqué, dans la mesure où le meneur de jeu pourrait lui-même quitter la partie avant la fin.

Néanmoins, dans ce contexte, on évoque ces jours-ci le départ possible de valeurs sûres, comme Lloyd Axworthy que certains verraient à Rideau Hall comme gouverneur général. Ou David Collenette, très identifié au premier ministre et dont l'étoile pâliera le jour où M. Chrétien s'éclipsera. D'autres encore, comme Diane Marleau ou Fred Mifflin, qui n'ont jamais brillé au cabinet, pourraient aller se faire oublier au Sénat ou sur les banquettes arrière.

Au sein de l'équipe du Québec, seul Marcel Massé semble pour l'heure avoir manifesté de sérieuses velléités de départ. On a souvent dit de lui qu'il n'était pas un animal politique mais, en échange, il ne manque pas d'autres compétences, qui en font un candidat crédible à des postes comme celui d'ambassadeur du Canada en France.

Deux autres ministres du Québec, apparemment partants pour une autre élection, le sont vraisemblablement moins qu'il n'y paraît aujourd'hui. Si Paul Martin disait la vérité, sans doute répondrait-il à Jean Chrétien que sa longévité sur la scène fédérale est inversement proportionnelle à la sienne. Si M. Chrétien décide de solliciter un troisième mandat, ce sera comme s'il défaisait M. Martin au leadership une seconde fois puisqu'il lui enlèverait sa dernière chance de devenir chef avant d'avoir atteint l'âge habituel de la retraite.

Si tel était le cas, il ne faudrait pas exclure que M. Martin tire sa révérence avant les élections, ou, encore, s'il se représentait, que ce soit strictement pour faire acte de présence avant de se retirer peu de temps après.

En attendant, le remaniement à venir a relancé l'hypothèse de son départ des Finances vers un super-ministère de l'Industrie. Ceux qui disent vouloir du bien à Paul Martin suggèrent que cela lui fournirait une meilleure vitrine pour montrer sa vision du Canada. Les autres aimeraient bien le voir ailleurs qu'aux Finances, le seul poste où il est susceptible d'avoir un veto sur les projets de ses collègues ministres et éventuels adversaires au leadership.

Dans les faits, M. Martin n'a rien à prouver en matière économique. S'il manque des dimensions à son expérience, ce sont toutes les autres puisqu'il n'a jamais détenu un portefeuille à vocation sociale, s'est toujours tenu à prudente distance du dossier Canada-Québec et n'a connu aucun rayonnement international à l'extérieur du club des grands argentiers de la planète.

Même si Stéphane Dion annonçait à Jean Chrétien qu'il n'entend pas prolonger sa carrière politique au-delà du mandat actuel, il n'est pas évident que ce dernier se dispenserait de ses services de ministre aux Affaires intergouvernementales. Qui d'autre parmi la députation du Québec servirait aussi fidèlement d'amplificateur à l'orthodoxie du premier ministre?

La semaine dernière, M. Dion en était ainsi rendu à reprocher au chef conservateur Joe Clark de se faire l'apôtre d'un fédéralisme plus flexible, au nom d'une règle qui voudrait que tous ceux qui ne donnent pas tort aux souverainistes dans tous leurs débats avec Ottawa font leur jeu. Voilà qui n'est pas commode pour Jean Charest, qui partage sur le fond les positions du gouvernement péquiste dans des dossiers comme les bourses du millénaire ou encore l'union sociale.

Cela dit, Stéphane Dion a toujours soutenu qu'un seul portefeuille l'intéressait à Ottawa, les Affaires intergouvernementales. Dans ces conditions, la décision éventuelle de M. Chrétien de quitter le 24 Sussex lui fera office de notice puisqu'il perdrait avec le premier ministre actuel son principal admirateur au sein du caucus ministériel du Québec.

Il n'y a rien ni de très réconfortant ni de très agaçant dans l'idée que le reste de l'équipe québécoise ne se questionne pas beaucoup sur son avenir politique.

La crise au Kosovo a fourni à Lucienne Robillard l'occasion de donner un visage humain au ministère de l'Immigration, mais elle s'y morfond le reste du temps. Aux Ressources humaines, Pierre Pettigrew a désespérément besoin d'une nouvelle cassette. Et les Martin Cauchon, Alfonso Gagliano et Gilbert Normand sont trop discrets pour que leur sort préoccupe grand monde à l'extérieur de leur entourage immédiat.

Mais ils peuvent tous bénir la taille modeste du caucus québécois de Jean Chrétien, qui lui évite d'avoir vraiment l'embarras du choix. À voir tous ceux qui rôdent autour de Paul Martin à Québec comme à Montréal ces temps-ci, la concurrence pour les places de ministres du Québec pourrait un jour peut-être devenir plus féroce.

Chantal Hébert est correspondante à Montréal pour le quotidien The Toronto Star.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 7000 signes (y compris les espaces) ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Les peuples non souverains ont-ils des droits?

Il faudrait que les peuples non souverains jouissent de droits et de libertés permettant leur épanouissement

GÉRARD LATULIPPE

L'auteur a été ministre sous le gouvernement Bourassa, délégué général du Québec au Mexique et à Bruxelles

Décidément, la courte victoire du Parti québécois lors de la dernière élection fédérale commence à apparaître de plus en plus comme une défaite. Après l'envahissement des champs de compétence du Québec en matière sociale, le gouvernement Chrétien semble avoir démarré l'opération rapetissage du Québec sur la scène internationale. Il y a quelques temps, le premier ministre Bouchard a réclamé la présence du Québec d'une façon indépendante du gouvernement fédéral, au sein des organisations internationales œuvrant dans les secteurs où le Québec détient sur le plan interne une juridiction. L'UNESCO constituerait un de ces organismes à cause de sa mission éducative et culturelle. Il a reçu une fin de non-recevoir du gouvernement fédéral.

Cette semaine, le premier ministre Bouchard se retrouve au Mexique à l'occasion d'une importante mission commerciale. Il ne pourra pas rencontrer le président Zedillo car le premier ministre Chrétien a même refusé de transmettre au gouvernement mexicain la demande de rencontre. C'est carrément une insulte au Québec. Je me souviens que, sous un gouvernement libéral, alors que j'occupais le poste de délégué général du Québec au Mexique, j'avais organisé sans même avoir recours à l'intermédiaire de l'ambassade du Canada une rencontre entre le ministre des Affaires internationales de l'époque, John Ciaccia, et le président mexicain Salinas de Gortari.

Mais voici que les présidents de la Chambre des communes et du Sénat, dominés par ces mêmes libéraux fédéraux, se retirent de la Conférence parlementaire des Amériques, préférant le forum de l'OEI où le Québec sera exclu. C'était une si belle initiative de l'Assemblée nationale du Québec, où pour la première fois dans l'histoire on réunissait quelque 400 élus de 28 pays des deux hémisphères pour discuter de l'impact de l'intégration continentale et du libre-échange sur les populations. Cette initiative

avait l'appui unanime des trois partis politiques du Québec. C'est ajouter l'injure à l'insulte.

Les libéraux fédéraux, par cynisme et machiavélisme, cherchent à profiter au maximum de la situation actuelle, ou aucun référendum gagnant ne risque de mettre fin à leur appétit insatiable pour plus de centralisation sur le plan interne et pour la diminution, voire l'élimination du rayonnement international du Québec. Le gouvernement du Québec ne doit pas baisser les bras. Il ne doit pas non plus succomber à la tentation de jouer au Don Quichotte en cherchant à livrer des batailles perdues d'avance dans le seul but de tenter de créer des conditions gagnantes d'un éventuel référendum. L'avancement des intérêts du Québec passe par des idées nouvelles et des actions innovatrices, voire inédites.

Je suis convaincu que des voies nouvelles pourraient être explorées. La communauté internationale est aujourd'hui composée d'États souverains. Très souvent, leur territoire résulte d'accidents de l'histoire et ne correspond pas à la réalité culturelle et identitaire des communautés qui y vivent. C'est d'ailleurs un phénomène nouveau suivant l'horloge de l'histoire de l'humanité. Bien plus, leur regroupement sous la forme d'une organisation internationale est plus jeune que le siècle que nous terminons cette année. C'est aussi un phénomène qui risque d'être éphémère.

En effet, aujourd'hui, la souveraineté des États est remise en question de façons fort diverses. Les traités commerciaux internationaux obligent les États et les assujettissent à un processus quasi judiciaire. Un chef d'État, Augusto Pinochet, sera jugé devant un tribunal étranger pour des actions faites dans son pays pendant qu'il en était le président. L'OTAN attaque la Serbie, un pays souverain, pour des questions qui, il y a à peine quelques années, relevaient strictement de la politique intérieure, tout mettre fin à la répression du peuple kosovar qui occupe une partie du territoire serbe. L'Union européenne, en particulier avec l'avènement de l'euro, constitue l'institution qui, au cours de ce siècle, a le plus bouleversé et restreint la souveraineté des États membres. La souveraineté des États est aussi remise en question de l'intérieur. La mondialisation a eu comme contrepoint le renforcement des sentiments d'identité et

d'appartenance des sociétés qui se conçoivent comme étant distinctes au sein d'un même pays.

De la Catalogne à l'Écosse, des peuples non souverains cherchent plus d'autonomie, voire une présence et une voix sur la scène internationale. Il est intéressant de savoir, par exemple, que la Wallonie et la Flandre s'expriment d'une façon autonome au sein du conseil des ministres de l'Union européenne lorsqu'il s'agit de question relevant de leur propre juridiction. La Catalogne, les pays Basques et la Galicie concluent un pacte pour réclamer de l'État espagnol un rôle distinct au sein de l'Union européenne.

Malheureusement, dans d'autres parties du monde, comme au Tibet, la répression de ces peuples non souverains mène à des atrocités et malheureusement à la guerre. Si l'on veut créer un nouvel ordre international basé sur la liberté des personnes et des communautés, il faudra que ces peuples non souverains jouissent de droits et de libertés permettant leur épanouissement.

Aujourd'hui, le Québec se trouve dans une situation où il a besoin d'alliés à l'extérieur du Canada pour pouvoir prendre la place qui lui appartient sur la scène internationale. Allons chercher ces alliés. Le Québec jouit aussi d'une renommée et d'une expérience appréciable pour avoir toujours choisi la démocratie comme instrument de son développement comme peuple. Il se trouve dans une position idéale pour prendre l'initiative de regrouper ces peuples constitués en États non souverains, qui à des degrés divers vivent les mêmes problèmes. Il est nécessaire que le nouvel état de droit international qui émerge en cette fin de siècle tienne compte de leurs droits.

Il serait plus facile, une fois les États non souverains regroupés, de sensibiliser l'opinion internationale sur la nécessité de reconnaître l'identité, l'autonomie et le rayonnement de ces sociétés distinctes, voire de réclamer une charte internationale des droits des peuples non souverains. La paix, l'ordre et la justice à l'échelle internationale passent par leur reconnaissance et leur autonomie. En niant leur existence, en bloquant leur développement comme en les réprimant, les États souverains provoquent la division, l'aliénation, le conflit, voire même la guerre.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Parc (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (horizons), Michel Garneau (caricatures), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies), à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique), à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Laplante (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (communis), La documentation : Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Martine Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), à la production : Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida, SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Evelyn Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclair, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boivert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ÉDUCATION

SUITE DE LA PAGE 1

Depuis quelques années, les directeurs et les enseignants des centres d'éducation des adultes tentent tant bien que mal de s'ajuster à leur nouvelle clientèle, des jeunes de 16 ou 17 ans qui n'avaient pas accès au système lors de sa mise sur pied.

Car à l'éducation des adultes, il y a peu de cours magistral et personne pour pousser dans le dos des récalcitrants. Il n'y a pas non plus de soutien professionnel ni de relation avec la famille de l'étudiant, laissé à lui-même et qui n'a de comptes à rendre à personne.

Souvent, même s'il s'est hissé jusqu'en quatrième ou cinquième secondaire à l'école régulière, il sera «démotivé» et placé en deuxième ou troisième secondaire après son évaluation au secteur des adultes. Il sera rapidement désillusionné et comprendra que la belle vie à laquelle il aspirait sera faite de dur labeur.

«Nous avons un problème. L'école secondaire n'a pas répondu aux besoins de ces jeunes mais l'éducation des adultes n'y parvient pas non plus. De plus, ils ont un impact négatif sur les plus de 20 ans. La gestion de classe s'en trouve compliquée», reconnaît la présidente de la CSDM, Diane De Courcy, qui avait organisé la semaine dernière des petites audiences sur son secteur des adultes, qui accueille 23.700 étudiants.

A travers le Québec, plus de 103.000 personnes sont inscrites à des cours de formation générale, dans le but de terminer une quatrième secondaire (qui conduit en formation professionnelle) ou une cinquième secondaire. De plus, 57.000 adultes sont inscrits à des programmes de formation professionnelle. Les centres d'éducation des adultes font aussi beaucoup d'alphabétisation et de francisation des immigrants (soit après les COFI, soit simplement à la place des COFI). Un budget de 500 millions de dollars est réservé à ce secteur, mais plusieurs remettent en question un mode de financement s'appuyant sur le nombre d'étudiants, dans un système où les gens entrent et sortent comme dans un moulin.

Lors des audiences à la CSDM, Mme De Courcy a notamment entendu les représentants étudiants du Centre d'éducation des adultes Saint-Paul, rue Notre-Dame Ouest, qui réclament notamment un cours sur la méthodologie du travail pour tous les étudiants. Ils ont aussi demandé des cours magistraux, et «des programmes et des encadrements spécifiques pour les 16-20 ans».

«L'hérésie réside dans le fait de pénaliser les élèves sérieux à cause d'autres élèves qui n'ont pas encore atteint la maturité nécessaire», a fait valoir leur porte-parole, Jean-Guy Hachez, qui n'a pas l'habitude de mâcher ses mots.

Ce dernier a 35 ans. Après 17 ans sans avoir écrit, il ne cache pas qu'il avait «le cerveau rouillé». Employé d'une usine de textile depuis huit ans, son salaire de 25.000 \$ lui paraissait nettement insuffisant puisque, après avoir payé le logement, la nourriture, les cigarettes et la pension alimentaire, il ne lui restait plus que 20 \$ par semaine. Il décide donc de faire le grand saut et d'affronter l'étonnement de ses collègues. Il s'inscrit à l'éducation des adultes.

A la polyvalente Lucien-Pagé, à Montréal, Jean-Guy Hachez n'était pas un cancre. Il se souvient encore de l'instant précis où il a décidé d'abandonner ses études. Il ne lui restait plus que deux examens à passer pour obtenir son diplôme d'études secondaires. L'élève qui partageait son casier avait vidé sa partie du casier et emporté le cadenas. Jean-Guy Hachez se fait voler son horaire d'examen; il est trop timide pour aller s'enquérir de l'heure et de l'endroit de ses deux tests. Il décide de décrocher. Il rentre chez lui, ne dit rien à ses parents et trouve rapidement un petit boulot. La vie se charge du reste.

«Je n'étais pas tout là», dit-il aujourd'hui. Peut-être. Mais 17 ans plus tard, l'homme est déterminé. Et de la détermination, il en faut une bonne dose, parce que le système n'a pas la flexibilité indispensable au laborieux retour aux études.

Par exemple, de nombreux adultes suivent des cours en même temps qu'ils reçoivent des prestations de chômage ou d'aide sociale. Mais ils sont obligés d'étudier 15 heures ou 30 heures par semaine. Et cela, les enseignants le disent presque tous, 30 heures pour des adultes qui retournent après une si longue absence, c'est beaucoup.

«On demande à des gens qui ont décroché depuis dix ans de s'installer 30 heures à l'école. Tu veux les racrocher et tu les écœures; ils disent: "L'école, c'est pas pour moi."», résume une enseignante montréalaise.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

sortie des urnes, soit moins que dans la Knesset sortante (34 députés). Mais il peut s'appuyer sur une quarantaine d'autres députés de gauche et du centre pour former une majorité d'au moins 70 députés sur 120 au Parlement. Un dirigeant travailliste, Haim Ramon, a affirmé que M. Barak allait tenter de former «la plus large majorité possible».

Le Likoud a pour sa part obtenu à peine vingt députés, selon les sondages, ce qui représente une cuisante défaite par rapport aux 32 députés de la dernière législature. C'est la première fois dans l'histoire d'Israël que les deux grands partis obtiennent, ensemble, moins de la moitié des sièges au Parlement.

Le troisième parti d'Israël, le Shass (ultra-orthodoxe), est pour sa part en hausse, avec 14 ou 15 députés, selon les sondages, contre dix sièges dans le Parlement sortant.

Contrairement aux législatives, qui ont eu lieu à la proportionnelle, l'élection du premier ministre a eu lieu au scrutin majoritaire. Le taux de participation aux élections, selon les premières estimations, a été très légèrement supérieur à celui de 79,3 % enregistré aux dernières élections générales en mai 1996.

«Je veux féliciter Ehud Barak pour sa victoire. Nous respectons le choix du peuple, c'est la démocratie», a déclaré M. Nétanyahou devant des sympathisants réunis dans un grand hôtel de Tel-Aviv. «Après vingt ans d'activités au service de l'Etat, j'ai l'intention de quitter la direction du Likoud», a ajouté M. Nétanyahou.

A Tel-Aviv, plusieurs milliers d'Israéliens, brandissant des drapeaux, sont descendus dans les rues pour fêter l'élection de M. Barak. Ils ont convergé vers la place Yitzhak Rabin, la plus grande de la métropole israélienne, là même où l'ex-premier ministre travailliste fut assassiné en 1995. «On a gagné, Rabin», scandaient des manifestants dont certains brandissaient des portraits de l'ancien chef de gouvernement.

Le scrutin d'hier a été émaillé d'une série de 532 incidents et la police a ouvert des enquêtes pour 69 cas de fraude électorale. Au total, 14 personnes ont été blessées, dont deux policiers, 79 personnes ont été interpellées et douze mandats d'arrêt ont été émis, selon la porte-parole de la police, Linda Menuhin.

M. Barak s'est présenté aux électeurs comme l'homme du «changement», promettant la relance économique et le déblocage du processus de paix et axant sa campagne électorale sur le «manque de crédibilité» de son rival.

M. Nétanyahou l'a accusé d'être prêt à faire des concessions inacceptables aux Palestiniens, reprenant ainsi les mêmes arguments qui lui avaient donné la victoire à l'arraché en 1996 contre les travaillistes. A la veille du scrutin, il s'est servi une fois de plus de l'argument de la peur, en affirmant que l'existence même de l'Etat juif serait remise en cause si M. Barak emportait les élections.

Les élections se sont déroulées dix-sept mois plus tôt que prévu, contre le souhait de M. Nétanyahou d'aller jusqu'au bout de son mandat. Sa coalition a en effet éclaté en décembre après la signature par Israël en octobre de l'accord de Wye Plantation avec les Palestiniens, qui prévoyait un retrait partiel de la Cisjordanie occupée.

SUITE DE LA PAGE 1

bien et du mal, les connotations œdipiennes, le symbolisme de l'épée-laser, le véritable sens de la «Force». «La mère de Darth Vader était-elle vierge?» s'est-on demandé le plus sérieusement du monde.

4. L'article anti-Star Wars. C'est comme la Force, qui peut faire le bien comme le mal. Le traitement médiatique n'eût pas été complet sans dissidence. *The Gazette* a ainsi publié la lettre d'un lecteur qui affirmait fièrement n'avoir jamais vu un seul épisode de la saga. Ailleurs, un texte complet faisait état du dédain d'Alec Guinness, qui incarnait Obi-Wan Kenobi dans la première trilogie, pour la série. Et si c'était lui, le vrai Darth Vader?

5. L'article d'anticipation des dommages. «Le film ne peut que décevoir», a lâché George Lucas en conférence de presse, au moment même où les premiers échos critiques, plutôt tièdes, filtraient. C'est un peu comme dire en finale de coupe Stanley que l'adversaire est de taille et qu'il faut le respecter. «La plupart des Star Wars ont eu de mauvaises critiques», a-t-il ajouté, désamorçant de facto toute attaque à venir. Cette guerre-là, Lucas l'a déjà gagnée.

6. La récupération humoristique. Traditionnellement, c'est le signe le plus important de la portée universelle d'un événement. Quand les comiques en font leur affaire, l'affaire est faite. Ainsi, les caricaturistes ont vite adapté Star Wars à leur quotidien. Les cartoonistes, jamais en reste, souvent les premiers à détecter un courant, ont réquisitionné Star Wars depuis des semaines, habillant les personnages politiques de grandes chapes noires ou les armant de sabres-laser. Jason, le surdoué à lunettes du *comic strip* Fox Trot, est littéralement obsédé par le film. Les animateurs de la télé de fin de soirée font aussi leurs choux gras. David Letterman offrait l'autre jour ce gag: «J'ai été voir le nouveau Star Wars et j'ai été vraiment impressionné par les effets spéciaux. Et puis je me suis rendu compte que c'était l'OTAN qui bombardait le cinéma par erreur.» Le même Letterman a évidemment consacré un «top ten» à l'événement. Question: quelles sont les dix plaintes les plus fréquentes à propos du nouveau Star Wars? Je vous

ISRAËL



Des milliers d'Israéliens sont descendus dans les rues de Tel-Aviv, hier soir, pour célébrer la victoire du leader travailliste Ehud Barak. Plusieurs brandissaient la photo du premier ministre Yitzhak Rabin, assassiné en 1995.

En fin de compte, ce sont les problèmes intérieurs qui ont dominé une campagne électorale où s'est exprimée la fracture entre le camp religieux allié à la droite et le camp des laïcs proche du centre et de la gauche.

Interrogé en début de soirée, Ehud Barak ne se laisse aller à aucun triomphalisme prématuré. Il est impossible de lui arracher d'autres mots que ses slogans de campagne. Il n'a pas voulu de grande fête officielle à Tel-Aviv, le bastion de la gauche et de la laïcité, par peur de démobiliser trop tôt ses troupes. Le numéro deux sur sa liste, Shlomo Ben Ami, promet seulement la création d'une vaste coalition afin de permettre au pays de surmonter ses divisions.

La fête, spontanée, a quand même eu lieu, avec des milliers de personnes défilant sur la place Rabin de Tel-Aviv. Satisfaction également du côté palestinien: «C'est une défaite de grande envergure pour la droite fanatique israélienne», s'est écrié Yasser Abed Rabbo, ministre palestinien de l'Information et de la Culture. Plusieurs responsables de l'Autorité palestinienne qui s'étaient réunis dans les bureaux du président Yasser Arafat pour suivre la soirée électorale sont tombés dans les bras les uns des autres à l'annonce du raz-de-marée du candidat travailliste.

Les travaillistes ne veulent surtout pas crier victoire prématurément. Le précédent de 1996 reste gravé dans leurs esprits. Le pays s'était couché convaincu de la victoire de Shimon Peres. Au réveil, Nétanyahou était élu avec moins d'un point d'écart sur son adversaire. Pendant toute la journée, le pre-

mier ministre sortant espère encore faire mentir les sondages. «Nous allons les surprendre», lance-t-il à Bet Shemesh. Mais ses partisans n'y croient plus vraiment. Lorsqu'il va prier devant le mur des Lamentations, à Jérusalem, des fidèles le supplient de «faire un miracle», seul à même d'éviter la débâcle.

M. Nétanyahou est appelé à l'ordre par la commission électorale. Il s'est en effet plusieurs fois exprimé le jour même sur des radios religieuses, en contravention avec la loi. C'est inutile. Les «Craignant Dieu» vont glisser massivement son nom dans les urnes. A Mea Sharim, le quartier ultra-orthodoxe de Jérusalem, les rabbins mobilisent leurs troupes en sa faveur. «Il faut qu'il gagne car, si c'est Barak, ce sera terrible pour le judaïsme. Il fermera les yeshivot [séminaires talmudiques] et enverra tout le monde à l'armée», explique un élève.

Dans un bureau de vote à la lisière de Mea Sharim, les observateurs de la gauche suivent minutieusement le déroulement du scrutin comme dans tout le reste du pays. «Nous sommes cinq là où il n'y avait qu'une personne il y a trois ans», explique Ori, militant pacifiste. Chacun craint dans l'opposition les tricheries qui furent massives lors de la précédente consultation, notamment chez les religieux.

Chaque bulletin compte. À l'aéroport, des milliers de passagers débarquent des États-Unis juste à temps pour le scrutin. La loi ne leur permet pas de voter à l'étranger. Les partis offrent donc des charters à des prix défiant toute concurrence à la communauté israélienne outre-Atlantique.

SAGA

donne en mille la réponse numéro un: «Les médias ignorent honteusement le film.»

7. L'article statistique. Rien de plus parlant qu'une litanie de chiffres bien enfilés, n'importe quel amateur de balle vous le dira. Ainsi n'a-t-on pas ménagé au lecteur le moindre calcul savant: on aura su que le moteur de recherche Yahoo! avait trouvé 1185 sites dévoués à Star Wars, qu'un autre moteur, HotBot, avait répertorié 143.060 pages dans le grand livre de la toile. On a dénombré 9000 objets du culte offerts au plus offrant à l'encan Internet eBay en un seul jour, dûment noté que le film de 130 minutes avait coûté 115 millions de dollars, rappelé que la première trilogie avait rapporté 1,8 milliard aux guichets et quatre milliards dans les tiroirs-caisses des magasins, révélé que huit millions d'internautes avaient téléchargé la première bande-annonce à partir du site Starwars.com, etc.

8. L'article humain. Le «human interest», comme disent les Américains. C'est le type de reportage que les médias préfèrent. La bonne histoire personnelle, à laquelle on peut s'identifier. Le maniaque qui a tous les objets du culte dans son sous-sol, l'autre maniaque qui a fait la file pendant un mois à Los Angeles, celui qui s'habille en Darth Vader au déjeuner (mais par où passent donc les céréales?)

9. L'article technique. C'est le carburant de base. Faute d'éléments de scénarios, on a fait grand cas du «making of», des nouveaux vaisseaux et personnages, des effets spéciaux, de la quasi-totalité des plans trafiqués numériquement. Sauf un, dit Lucas, mais il faut trouver lequel! Ce type-là est décidément un fan qui comprend les fans.

10. L'entrefilet insolite et cocasse. C'est le pain et le beurre de l'agence de presse en mal de contenu. On traque l'étrange, on piste le bizarre: les gens aiment toujours savoir qu'il y a des fous plus fous qu'eux. Dans le cas Star Wars, on n'a pas manqué de candidats. Ainsi a-t-on jubilé en apprenant qu'une certaine Jennifer Briggs avait obtenu le droit de changer son prénom pour Obi-Wan Kenobi (le chevalier Jedi). Pareille excitation à l'annonce que des Islandais allaient traverser l'océan pour voir le film en même temps que les Nord-Américains (*The Phantom Menace* ne sort que dans deux mois là-bas).

CANNES

Une caméra un peu trop sage, une facture assez conventionnelle, un bon film, sans être transcendant

SUITE DE LA PAGE 1

éclaté, côté réalisation. Une caméra un peu trop sage, une facture assez conventionnelle, disons que l'ensemble est bon sans se révéler transcendant.

Felicia's Journey, qui a pour cadre un petit village d'Irlande et la ville anglaise de Birmingham, est adapté par Egoan du roman de William Trevor. On y suit une jeune Irlandaise ingénue, Felicia (Elaine Cassidy), engrossée par son ami de cœur, qui part à sa recherche en sachant tout au plus dans quelle ville il travaille. Et de tomber sur un étrange Samaritain, Hilditch (Bob Hoskins), excentrique et apparemment inoffensif, qui la prend sous son aile avec l'intention de l'assassiner comme les autres femmes démunies rencontrées dans le passé.

La pousse du film est de nous rendre sympathique une sorte de Jack l'éventreur. Solitaire pathétique, brimé dans son enfance par une mère vedette du petit écran — une Française cuisinière émérite dont Arsinée Khanjian, à contre-emploi de ses rôles noirs habituels, offre une interprétation colorée et savoureuse —, le monstre est un pauvre type pitoyable. On retrouve les obsessions d'Egoan dans cette manie du héros de vivre à travers des images vidéo de son enfance et de filmer les rencontres avec ses victimes. Aucune scène de violence ne sera montrée, ni sang ni meurtre. Film de *serial killer*, donc, mais vu à travers le regard de Hilditch, dont la main droite ignore ce que fait la main gauche, et qui se croit bon au milieu de ses crimes; la vraie originalité du film réside bel et bien dans le non-dit, le suggéré, la finesse du traitement thématique. Rien à redire non plus sur le plan de l'interprétation. Bob Hoskins, suant et implorant, se révèle magistral, et la petite Elaine Cassidy en âme pure égarée dans un monde cruel est pas mal du tout. Il manque juste une étincelle de réalisation, cette complexité habituelle du cinéma d'Egoan dont le film semble étrangement en panne.

Plus *main stream* que ses œuvres précédentes, ce *Felicia's Journey*? Egoan le revendique pour sien et affirme avoir obtenu pleine marge de manœuvre, même si pour la première fois il ne se produisait pas lui-même et tournait hors du Canada. Le film est le poulain de la Britannique Icon (avec une participation minoritaire de la maison canadienne Alliance Atlantis Pictures). Ses influences, il dit les avoir trouvées dans Hitchcock et dans *La Belle et la Bête* de Cocteau. «Si le film paraît commercial, c'est à cause du thème de la psychopathie que les gens reconnaissent, mais je l'ai traité de façon entièrement personnelle», lance le cinéaste. Egoan précise avoir pris plusieurs libertés dans son scénario face au roman de Trevor. «Le personnage d'Arsinée, avec son spectacle de haute gastronomie, n'était pas dans le livre. J'ai voulu à travers elle montrer un monstre créé par la télé des débuts, celle des années 50. D'ailleurs, les véritables monstres sont les parents, particulièrement inaptes dans mon film. La violence de Felicia's Journey réside dans la manière dont les parents élèvent leurs enfants. Elle n'est pas physique, mais morale. Cette violence-là repose dans le cœur de chacun de nous. Tel est d'ailleurs le vrai sujet de mon film. Quant au personnage de Felicia, si candide, il s'inscrit dans l'Irlande du début des années 90, dont le roman est issu. Cette Irlande un peu archaïque n'existe plus.»

Toujours du côté de la compétition, on pouvait voir à Cannes *Pas de lettre pour le colonel*, adapté par le Mexicain Arturo Ripstein d'un roman de Gabriel García Márquez. Il y a trente-cinq ans, c'était d'ailleurs un roman de García Márquez, *Tiempo de Morir*, qui était à l'origine du premier film de Ripstein. La boucle est bouclée en une veine qui lui réussit, puisque *Pas de lettre pour le colonel* s'avère un bon cru du vétérinaire mexicain, plus proche de sa facture d'hier que de ses œuvres récentes, lesquelles appuyaient excessivement le côté mélo. Avec cette histoire d'un vieux colonel en vaine attente d'une pension qui ne vient jamais, aux côtés d'une femme amère qui pleure leur fils assassiné, Ripstein joue de simplicité. Il met en scène un utopiste, un homme qui vit de rêves et s'accroche à une dignité qui ne rime à rien. On ne peut parler de grande œuvre, mais ce film interprété avec fougue et sentiment par Marisa Paredes et Fernando Luján puise au registre le plus classique du répertoire mexicain si chargé de mélodrame, ici dépouillé d'artifices inutiles, tout à l'écoute de l'émotion et de la pure tragédie, sans que Ripstein y ait révolutionné le genre pour autant.

11. La référence utilisée à toutes les sauces. C'est le degré ultime du succès: le mot complètement détaché de son objet. On se souviendra de l'élargissement de l'expression Star Wars au programme militaire spatial des États-Unis. Plus significatif encore, on a commencé à voir apparaître les titres «menace» ou «guerre des étoiles» dans les sections politiques, sportives, économiques, voire culinaires des journaux. «*Wheel Wars*», titrait un article de la *Gazette* sur la guerre entre cyclistes et automobilistes.

Voilà. On pourrait continuer. Tout cela dit, redit, écrit et récrit, diffusé et rediffusé, il ne restait plus qu'un seul article possible. Vous venez de le lire. Maintenant, allez voir le film et passez à autre chose. Le prochain James Bond, par exemple.

